

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Communauté de communes Pays des Herbiers (85) | 2019



© A. Lamoureux



© Ville des Herbiers



© Ville des Herbiers



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

RÉALISATION : CPIE SÈVRE ET BOCAGE

Pour l'Union régionale des CPIE des Pays de la Loire

Claire Boucheron

2019

LES CONTRIBUTEURS AU PORTRAIT

Frédéric Tapissier
AVEX
ftapissier@gmail.com



Guillaume Thomassin
Conservatoire Botanique National de Brest
g.thomassin@cbnbrest.com



Claire Boucheron
CPIE Sèvre et Bocage
c.boucheron@cpie-sevre-bocage.com



Franck Herbrecht
GRoupe d'Étude des
Invertébrés Armoricaïns
f.herbrecht@gretia.org



François Varenne
Ligue pour la Protection des
Oiseaux Vendée
francois.varenne@lpo.fr



Benoit Marchadour
Ligue pour la Protection des
Oiseaux Pays de la Loire
benoit.marchadour@lpo.fr



LES PARTENAIRES FINANCIERS ET LES FOURNISSEURS DE DONNÉES



Agence européenne pour l'environnement



SOMMAIRE

Géographie administrative du territoire

Localisation du Pays des Herbiers dans la région des Pays de la Loire 4
Les communes du Pays des Herbiers 6

Géographie physique du territoire

Le relief 8
Les unités paysagères 10

Milieux naturels

Les cours d'eau 14
État écologique des eaux de surfaces 16
Les zones humides 18
Les étangs 20
Les mares 22
Les haies 24
Typologie des haies 26
Évolution de la densité de haies 28
Les boisements 30

Aménagements du territoire

L'occupation des sols 32
Le Registre Parcellaire Graphique 34
Les documents d'urbanisme 36
Les pollutions lumineuses 38

Biodiversité

État des connaissances de la flore vasculaire 40
Les plantes patrimoniales depuis 2 000 42
Les plantes oligotrophiles 44
Les plantes de l'arrêté zones humides 46
Les plantes messicoles 48
Les plantes invasives avérées 50
État des connaissances de la faune vertébrée 52
Les oiseaux 54
Les mammifères 56
Les amphibiens 58
Les reptiles 60
État des connaissances de la faune invertébrée 62
Représentation des différents groupes d'invertébrés dans les connaissances acquises 64
Observations remarquables et potentialités 65
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) 68

Zones naturelles remarquables

Les Espaces Naturels Sensibles 70
Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique 72

Localisation du Pays des Herbiers dans la Région Pays de la Loire



- Communauté de communes du Pays des Herbiers
- Région des Pays de la Loire
- France métropolitaine



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016

La localisation du Pays des Herbiers dans la région des Pays de la Loire

Le Pays des Herbiers se situe dans la région des Pays de la Loire, dans le nord-est du département de la Vendée.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Pays des Herbiers initialement mis en place en 1990 évoluera en Communauté de communes en 1995.

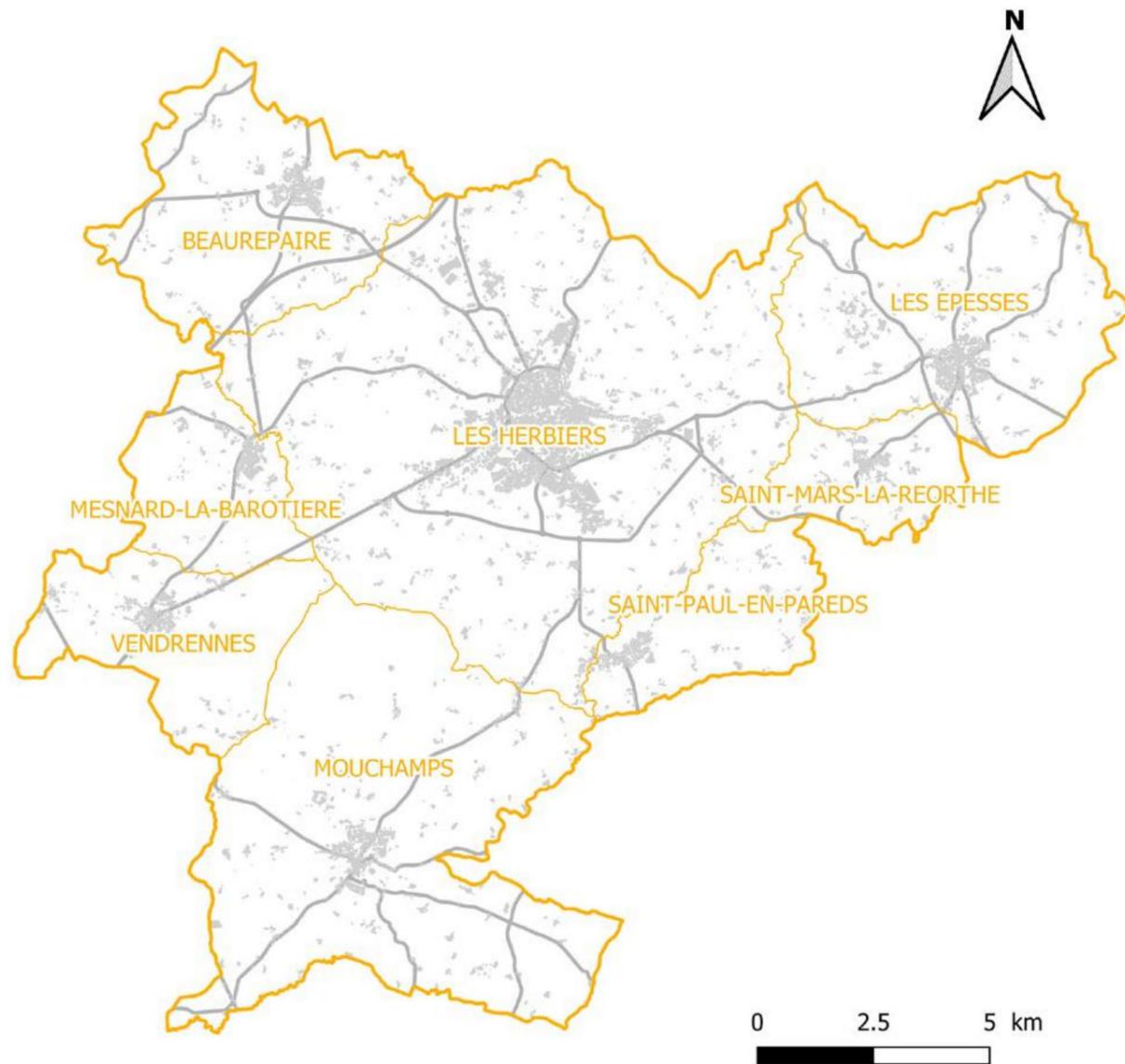
L'essentiel

Région Pays de la Loire | Département de la Vendée | Arrondissements de la Roche-sur-Yon | Cantons de Montaigu, Mortagne-sur-Sèvre et Les Herbiers | Communauté de communes du Pays des Herbiers



© A. Lamoureux

Les communes du Pays des Herbiers



- Communes du Pays des Herbiers
- Routes principales
- Zones urbanisées



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2014

Les communes du Pays des Herbiers

D'une superficie d'environ 250 km², Le Pays des Herbiers regroupe 8 communes : Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Paul-en-Pareds et Vendrennes.

La ville-centre du territoire est Les Herbiers.

Le Pays des Herbiers compte 30 162 habitants en 2016 (INSEE) soit 120,5 habitants/km² (d'après l'INSEE en 2016 : moyenne nationale = 120 habitants / km², moyenne régionale = 116 habitants / km² et moyenne départementale = 100 habitants / km²).

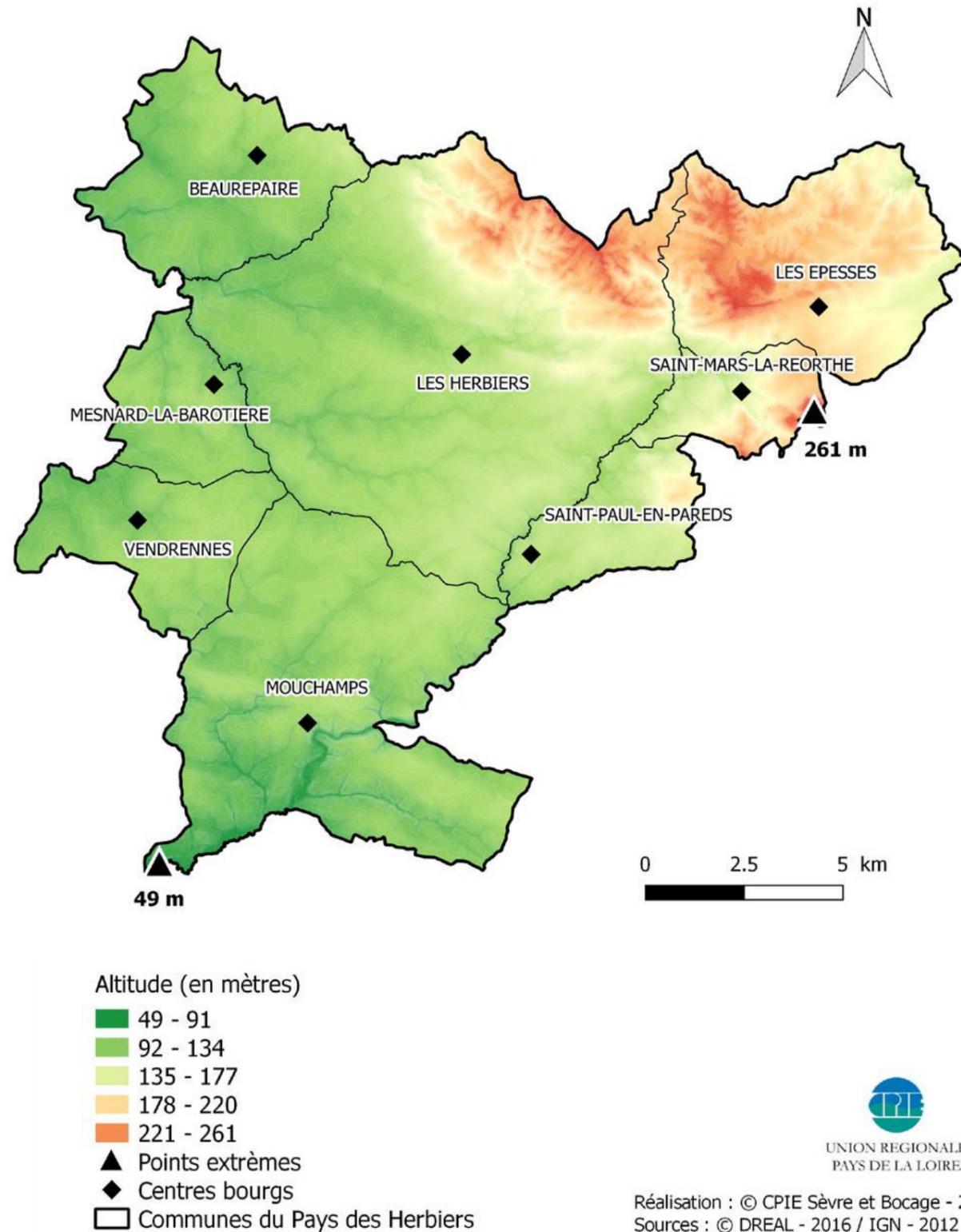
L'essentiel

8 communes | 30 162 habitants | 120,5 habitants / km²

Les superficie, population et densité communales (Source : INSEE 2016).

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'habitants en 2016 (INSEE)	Densité (hab/km ²)
Beaurepaire	2 450	2 417	98,7
Les Epesses	3 156	2 886	91,4
Les Herbiers	8 887	16 418	184,7
Mesnard-la-Barotière	1 185	1 436	121,2
Mouchamps	5 487	2 922	53,3
Saint-Mars-la-Réorthe	928	977	105,3
Saint-Paul-en-Pareds	1 229	1 374	111,8
Vendrennes	1 716	1 732	100,9
Pays des Herbiers	25 038	30 162	120,5

Le relief du Pays des Herbiers



Le relief du Pays des Herbiers

Installés sur les contreforts du massif armoricain, les points les plus élevés correspondent à une ligne de collines granitiques marquant fortement le paysage contrasté du Pays des Herbiers.

L'altitude varie de 49 mètres au bord du Petit Lay, au sud de Mouchamps, à 261 mètres sur la commune de Saint-Mars-la-Réorthe, au Bois des Jarries. Les points hauts sont Le Puy du Fou (240m) et le Mont des Alouettes (232 m).

Près de 80 % du territoire présentent des altitudes comprises entre 50 et 150 m.

L'altitude oscille entre 0 m (côtes) et 290 m (Mont mercure) sur l'ensemble du département de la Vendée.

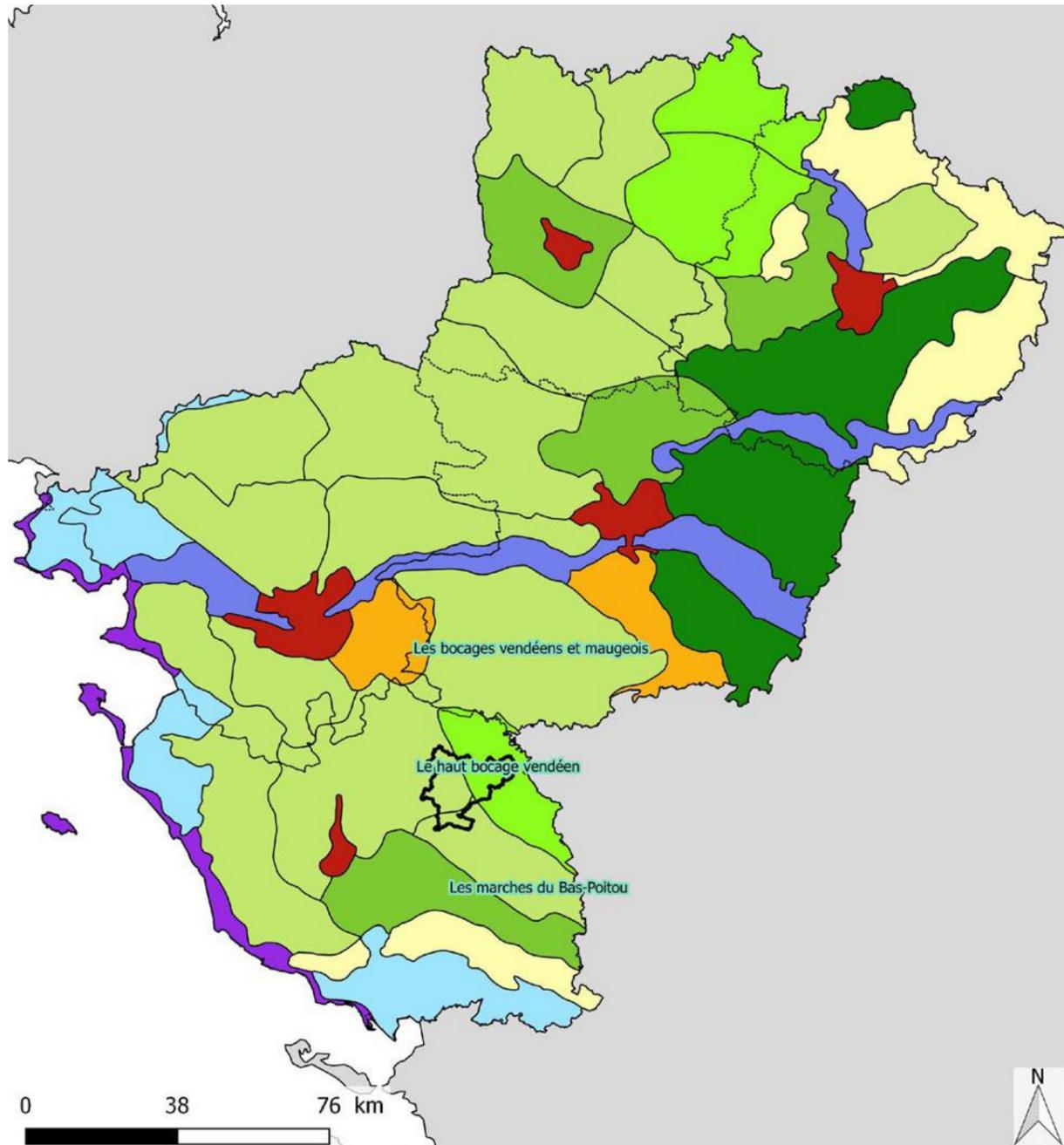
L'essentiel

Altitude variant de 49 à 261 m

Les altitudes du territoire, en ha et en %.

Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)	% du territoire intercommunal
< 50	5	0,2
50 - 100	11 006	44,0
101 - 150	8 960	35,7
151 - 200	3 636	14,4
> 200	1 430	5,7

Les unités paysagères du Pays des Herbiers



Familles d'unités paysagères des Pays de la Loire

- | | |
|---|--|
| Paysages d'alternances entre forêts et cultures | Paysages ligériens et de grandes vallées |
| Paysages de campagne ouverte | Paysages littoraux urbains |
| Paysages de marais | Paysages montueux |
| Paysages de plateaux bocagers mixtes | Paysages urbains |
| Paysages de vallons bocagers | Paysages viticoles |

Communauté de communes Limites départementales



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
Source : © BD Topo - 2010 ; DREAL Pays de la Loire - 2015

Les unités paysagères

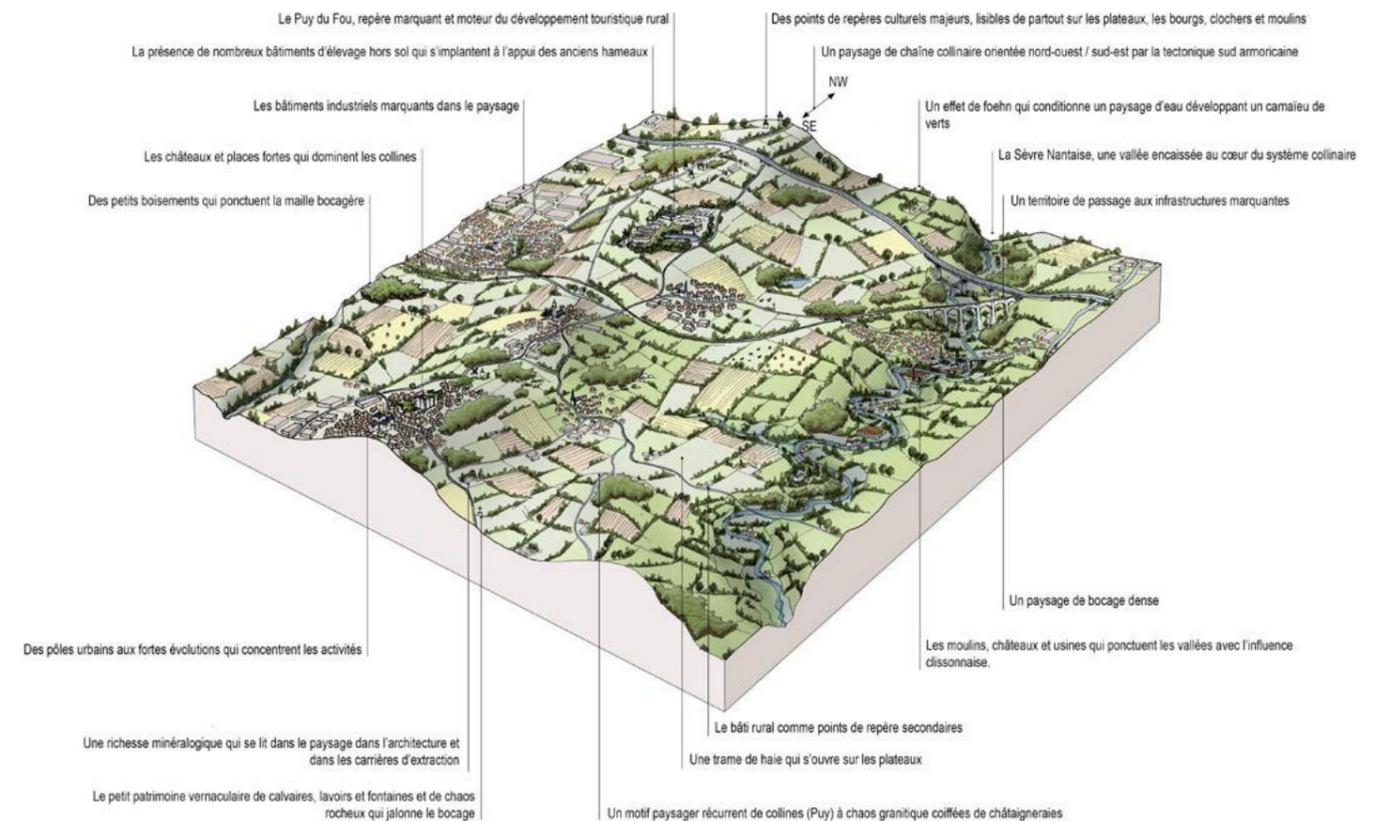
Le paysage de la région des Pays de la Loire est composé de 50 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays des Herbiers s'étend sur 3 unités paysagères : majoritairement sur le « Haut bocage vendéen » (communes des Epesses, de Saint-Mars-la-Réorthe, des Herbiers) et les « Bocages vendéen et maugeois » (communes de Saint-Paul-en-Pareds, les Herbiers, Vendrennes, Mesnard-la-Barotière, Beaurepaire) mais également au sud sur les « Marches du Bas-Poitou » (commune de Mouchamps).

L'essentiel

3 unités paysagères | Haut bocage vendéen, Bocages vendéen et maugeois et Marches du Bas-Poitou

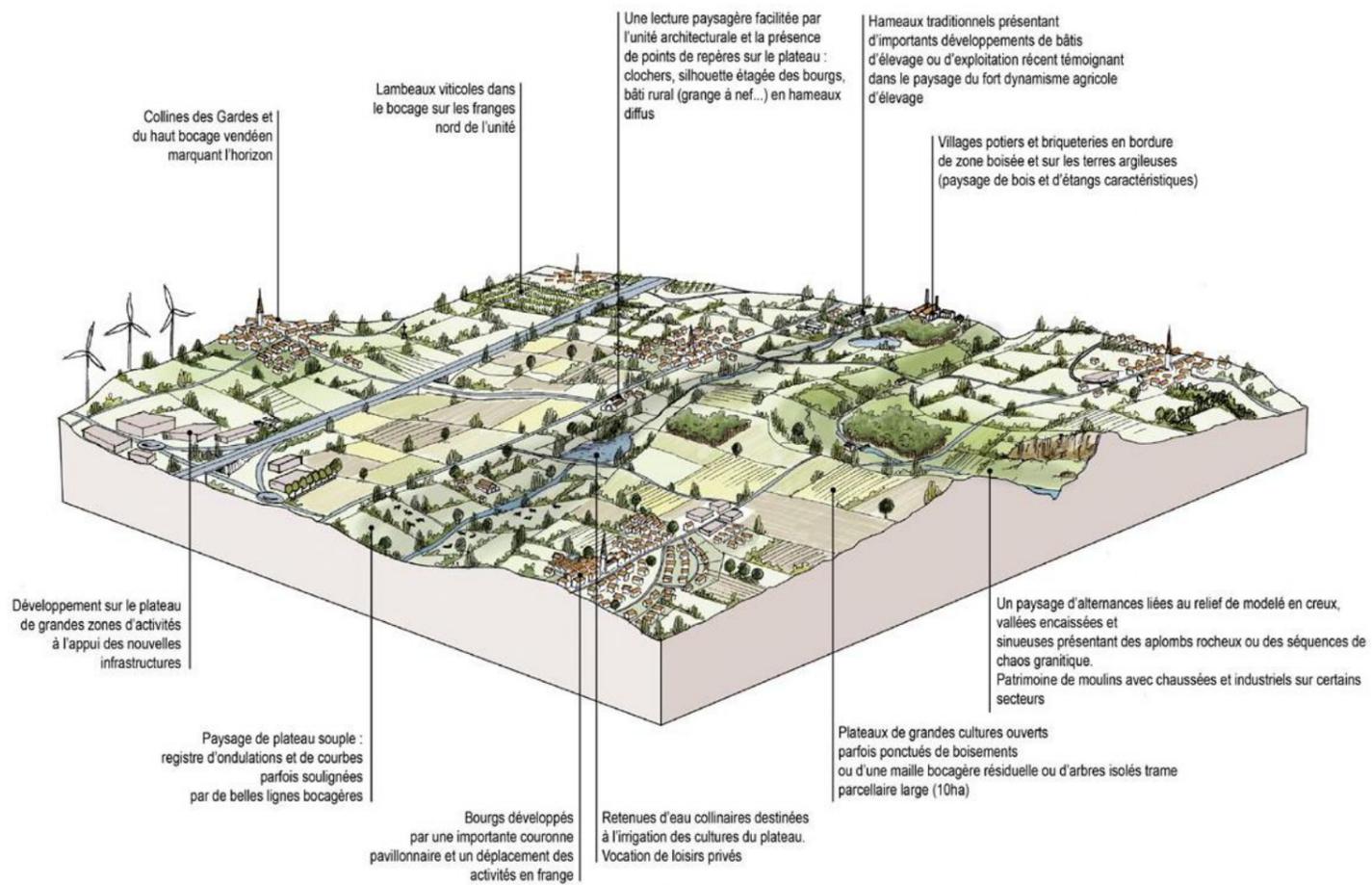
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du haut bocage vendéen (44)



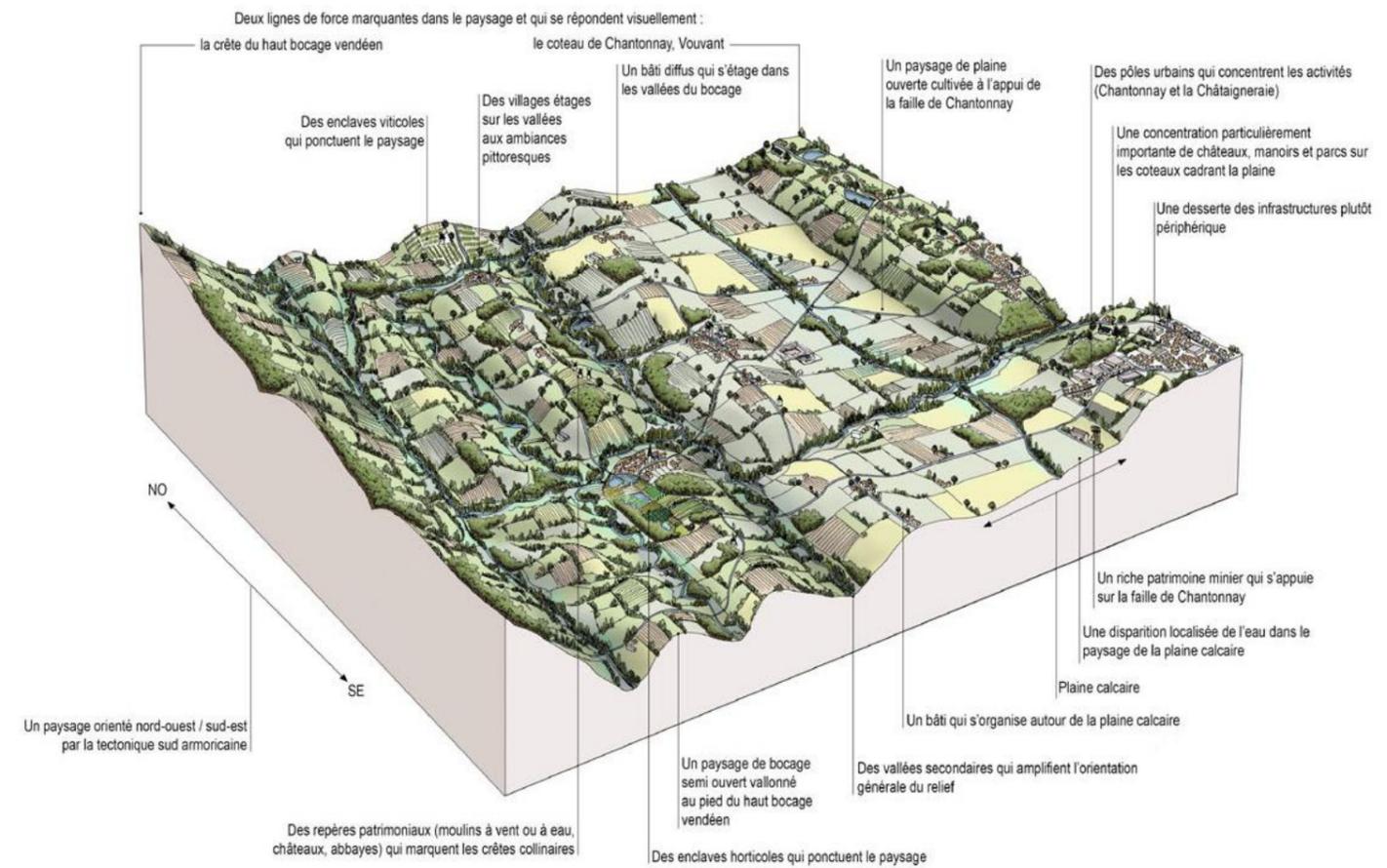
© Atlas des paysages des Pays de la Loire

Les unités paysagères (suite)

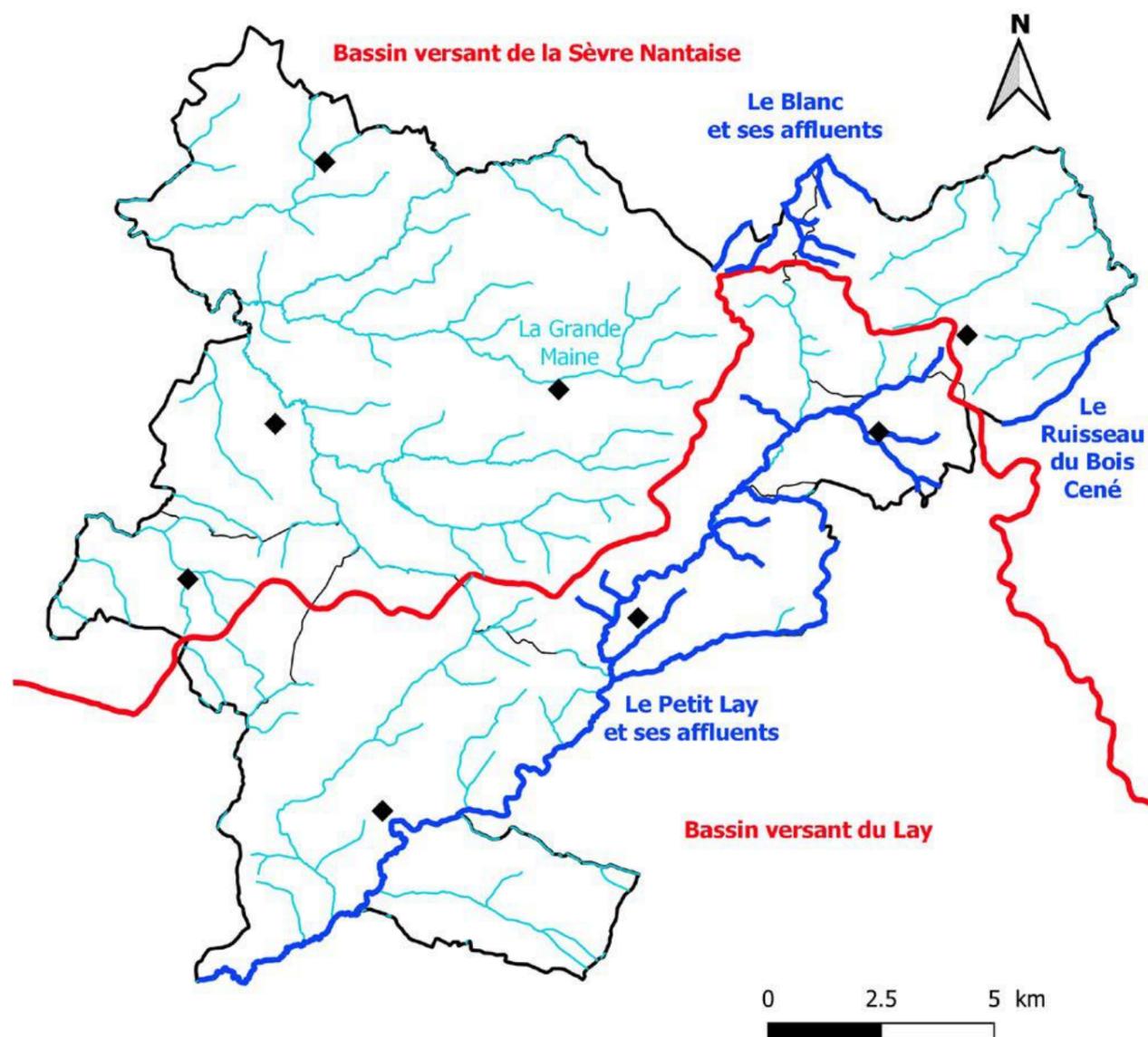
Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)



Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)



Les cours d'eau du Pays des Herbiers et leur bassin versant



- Cours d'eau
- Cours d'eau "Réservoirs biologiques"
- Limites de bassins versants
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / SDAGE - 2016

Les cours d'eau

270 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays des Herbiers, répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant du Lay (40 % du territoire) au sud,
- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (60 % du territoire) au nord.

Parmi ces cours d'eau, 3 sont patrimoniaux puisque identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne 2016-2021. Il s'agit du Ruisseau du Bois Cené, du Blanc et du Petit Lay.

L'essentiel

270 kilomètres de cours d'eau | Bassin versant du Lay | Bassin versant de la Sèvre Nantaise | 3 cours d'eau identifiés « Réservoirs biologiques »

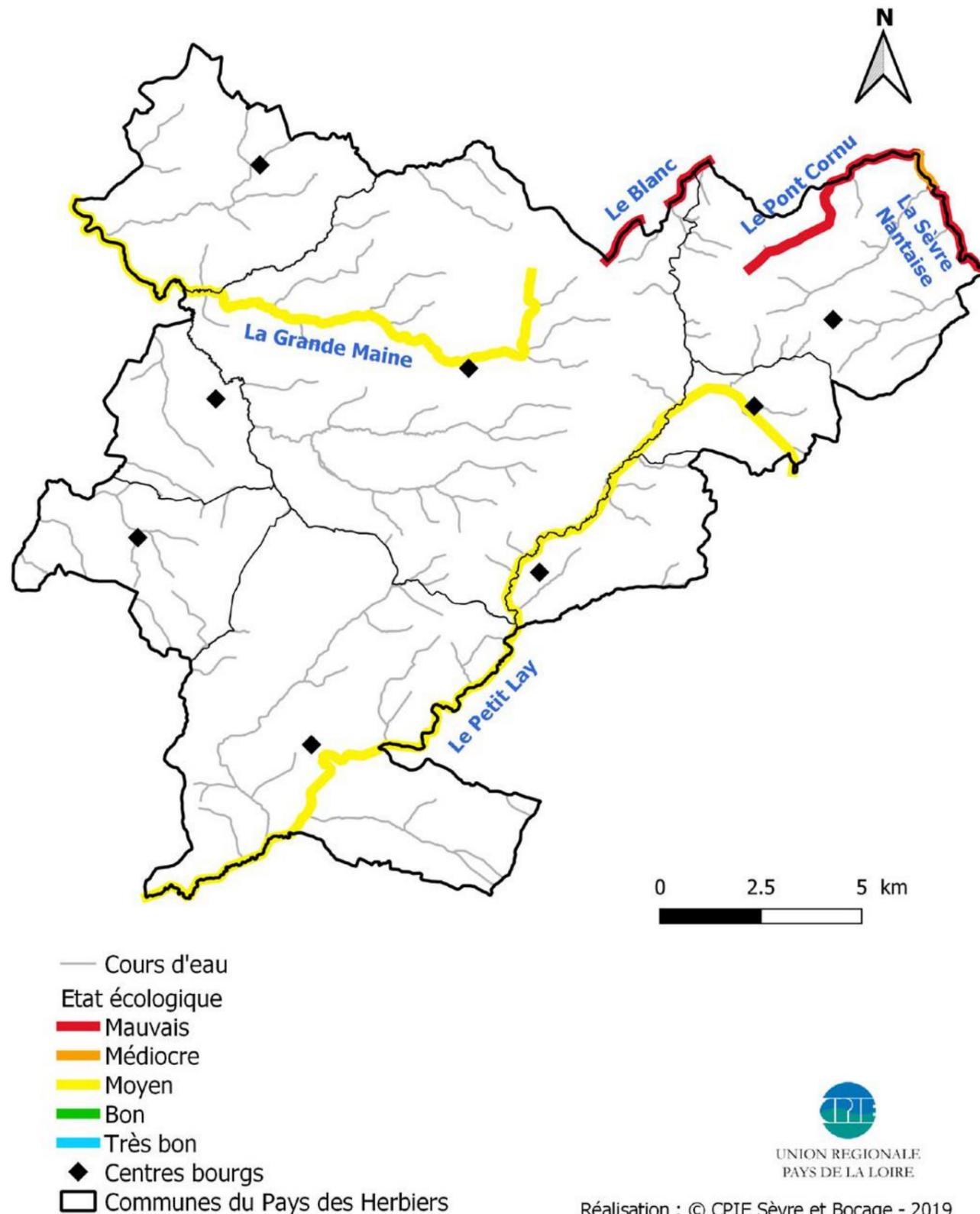
La proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur le Pays des Herbiers, en km et en %.

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)			
Département	Pays des Herbiers	Département	Pays des Herbiers		
6 412 km	270 km, soit 4,2 % des cours d'eau du département	796 km	60 km, soit 7,5 % des réservoirs biologiques du département		
	Par bassin versant				
	Sèvre Nantaise		Lay	Sèvre Nantaise	Lay
	157 km		113 km	10 km	50 km

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

MILIEUX NATURELS

L'état écologique des eaux de surfaces du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
 Sources : © DREAL - 2016 / AELB - 2015

L'état écologique des cours d'eau

L'un des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) était l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015. Cet objectif n'ayant pas été atteint, le délai de réalisation a été reporté à 2021.

5 cours d'eau présents sur de Pays des Herbiers ont ainsi fait l'objet de mesures afin d'évaluer leur état écologique d'après un protocole standardisé (critères physico-chimique, hydromorphologique, biologique, capacité d'auto-épuration et de résilience, ...).

Les résultats de la qualité des cours d'eau suivis sur le territoire ne sont pas très bons, à l'image des cours d'eau du département de la Vendée. Sur le bassin versant de la Loire, les cours d'eau en meilleur état sont plutôt localisés à l'amont du bassin et dans la moitié Ouest de la Bretagne.

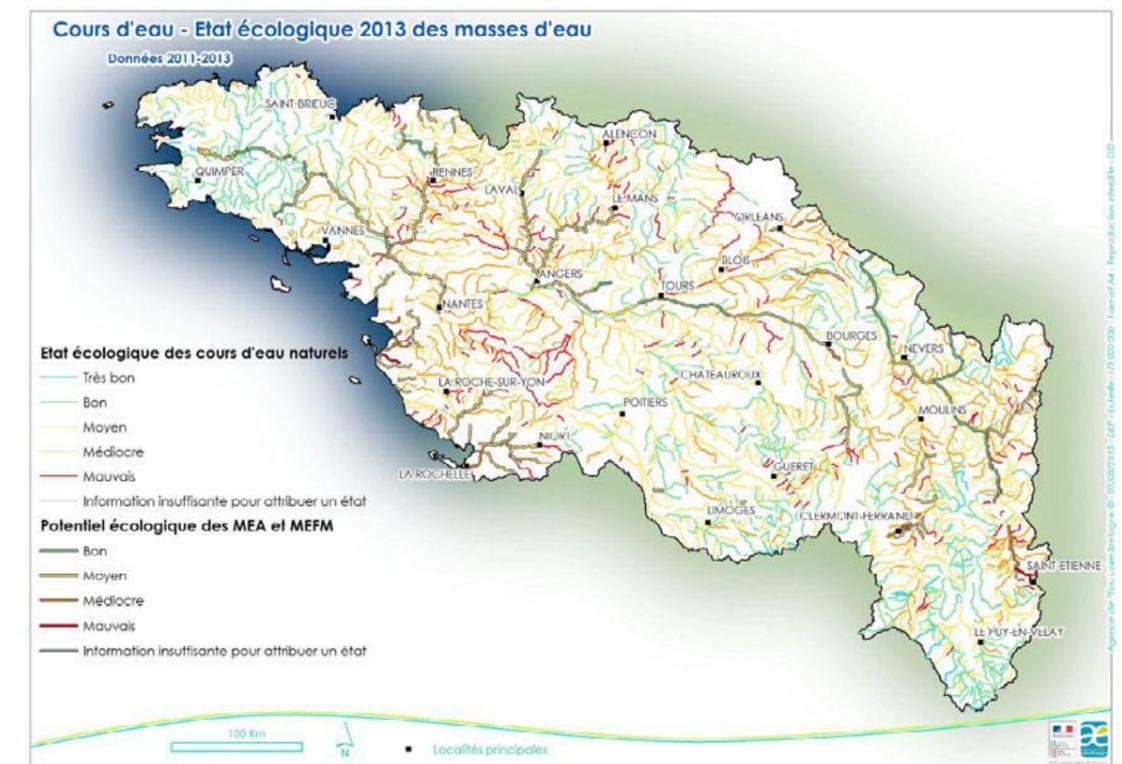
Sur le Pays des Herbiers, la majorité des cours d'eau, représentée par la Grande Maine et le Petit Lay, est classée en état écologique moyen (sur 44 km de linéaire), soit 78 % des cours d'eau évalués.

800 mètres de la Sèvre Nantaise sont classés en état écologique médiocre et près de 12 km sont classés en état écologique mauvais ce qui représente 21 % des cours d'eau évalués (la Blanc, le Pont Cornu et la Sèvre Nantaise).

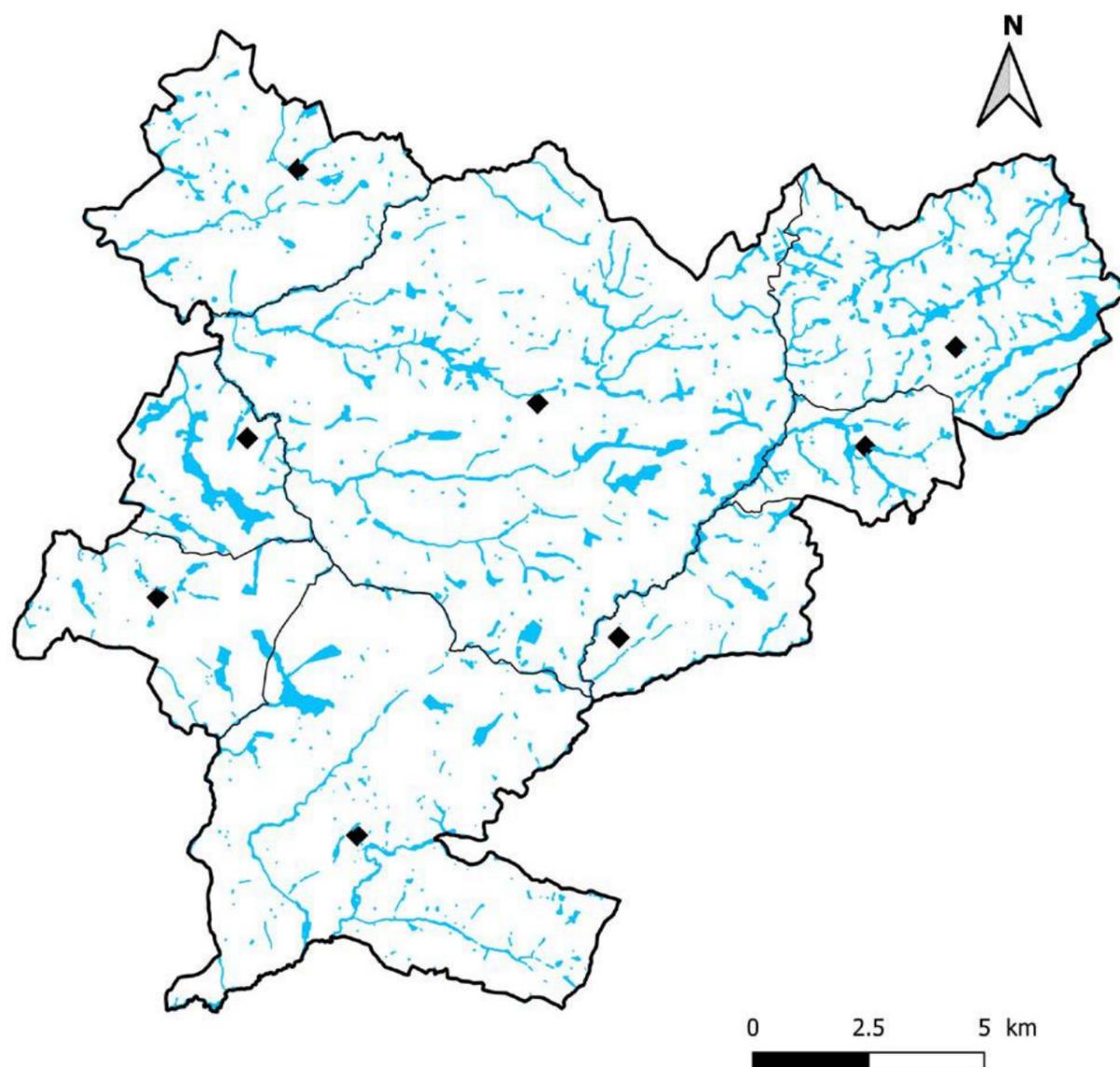
Aucun cours d'eau évalué n'a atteint le très bon, ni le bon état écologique.

L'essentiel

78 % des cours d'eau en état écologique moyen | 1 % des cours d'eau en état écologique médiocre | 21 % des cours d'eau en état écologique mauvais



Les zones humides du Pays des Herbiers



- Zones humides
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / SAGES Lay et Sèvre Nantaise - 2019

Les zones humides

L'ensemble des inventaires des zones humides menés par diverses structures sur les communes du Pays des Herbiers a été effectué entre 2010 et 2013. Ces inventaires font état de 1 379 ha de zones humides, correspondant à 5.5% du territoire.

La commune des Herbiers en possède le plus (433 ha) mais, par rapport à sa surface totale, c'est la commune de Mesnard-la-Barotière qui en est la plus couverte (13.9 %).

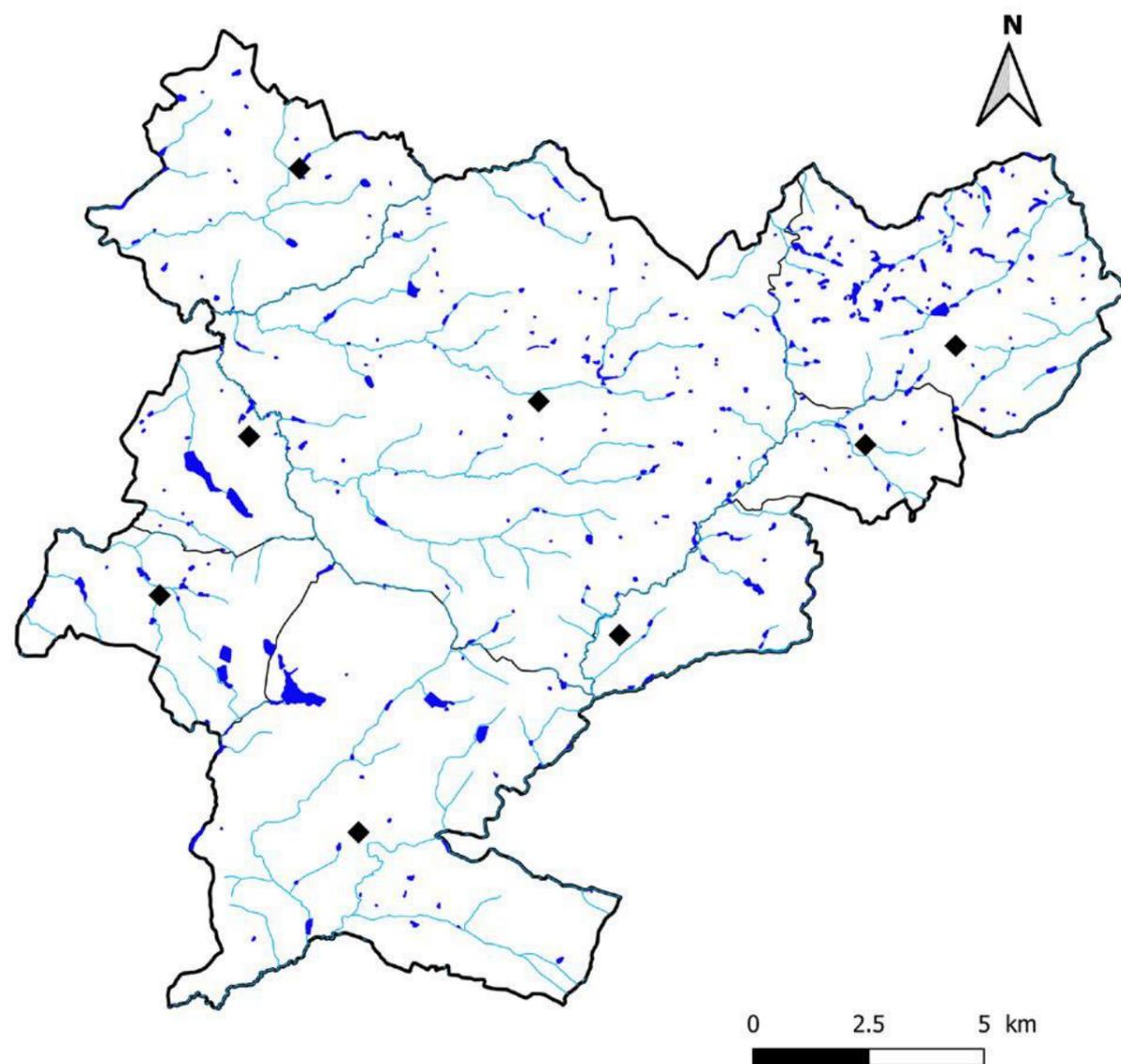
L'essentiel

1 379 ha soit 5,5 % de zones humides sur le territoire intercommunal

Les zones humides, par commune, en superficie et en proportion du territoire.

Commune	Zones humides (ha)	% de la superficie du territoire
Beaurepaire	92	3,8
Les Epesses	267	8,5
Les Herbiers	433	4,9
Mesnard-la-Barotière	153	12,9
Mouchamps	221	4,0
Saint-Mars-la-Réorthe	74	8,0
Saint-Paul-en-Pareds	67	5,5
Vendrennes	72	4,2
Pays des Herbiers	1 379	5,5

Les étangs du Pays des Herbiers



- Etangs
- Cours d'eau
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CC Pays des Herbiers - 2013 / SDAGE - 2016

Les étangs

419 étangs ont été inventoriés sur le Pays des Herbiers.

La commune des Herbiers est celle qui regroupe le plus d'étangs (140) et celle des Epesses en présente la plus grande superficie (68,7 ha). Par rapport à sa superficie totale, c'est la commune de Mesnard-la-Barotière qui est la plus recouverte (3,09 % du territoire communal).

On peut relever que la commune de Mouchamps présente peu d'étangs mais qui sont majoritairement de grande taille (41 qui couvrent 64,4 ha).

Parmi les étangs de superficie importante, on peut citer ceux du château du Parc Soubise à Mouchamps (28 ha), le lac de la Tricherie à Mesnard-la-Barotière (16 ha) ou encore l'étang de l'Aujardière aux Epesses (7 ha).

L'essentiel

419 étangs sur 8 communes

Les étangs, par commune, en nombre, en superficie, en proportion du territoire et en nombre pour 100 ha.

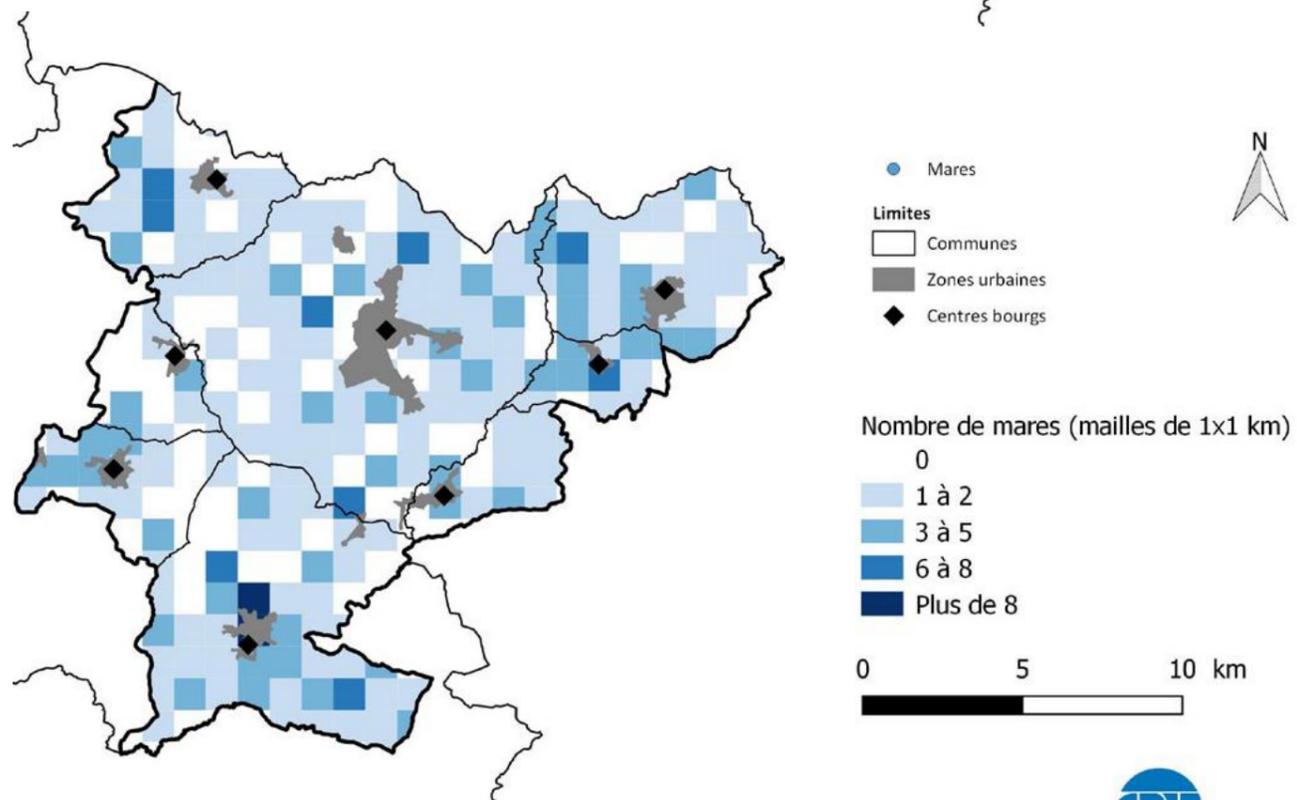
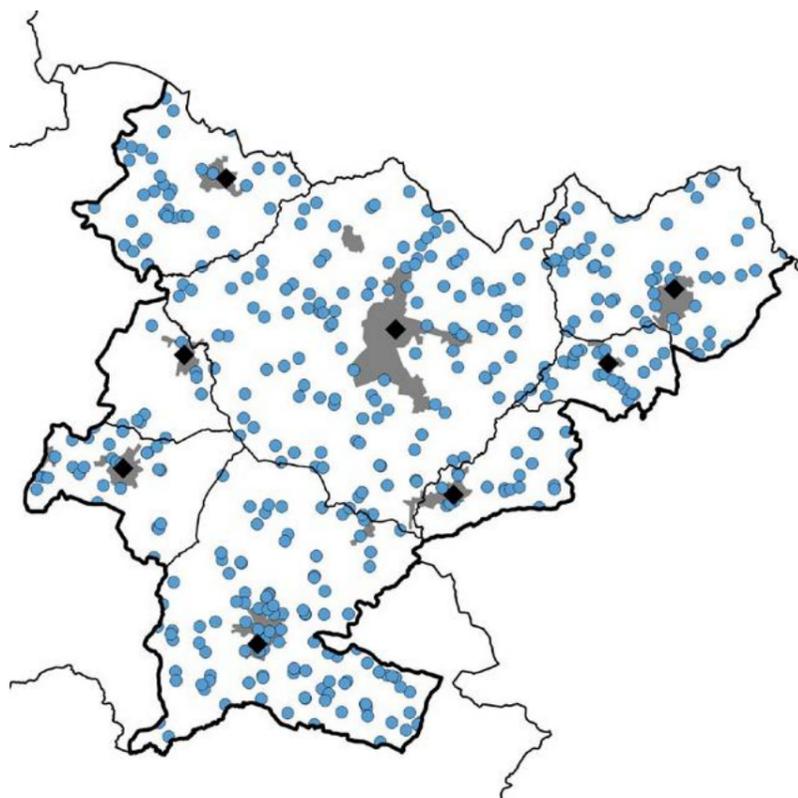
Commune	Nombre d'étangs	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire	Nombre d'étangs pour 100 ha
Beaurepaire	27	19,2	0,79	1,10
Les Epesses	122	68,7	2,18	3,87
Les Herbiers	140	56,6	0,64	1,58
Mesnard-la-Barotière	23	36,7	3,09	1,94
Mouchamps	41	64,4	1,17	0,75
Saint-Mars-la-Réorthe	20	6,0	0,64	2,16
Saint-Paul-en-Pareds	24	11,5	0,93	1,95
Vendrennes	22	30,5	1,77	1,28
Pays des Herbiers	419	293,4	1,17	1,67

Etang : surface en eau supérieure à 1 000 m²

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, AFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

Les mares du Pays des Herbiers



Les mares

Les inventaires de zones humides ont permis de recenser 426 mares sur le Pays des Herbiers qui, comme les étangs, sont plutôt réparties sur l'ensemble de la communauté de communes.

C'est la commune des Herbiers qui en possède le plus (127), suivie par Mouchamps (115). En rapportant le nombre de mares à la surface communale, c'est Saint-Mars-la-Réorthe qui en présente la plus forte densité avec 2,8 mares / km².

L'essentiel

426 mares sur 8 communes

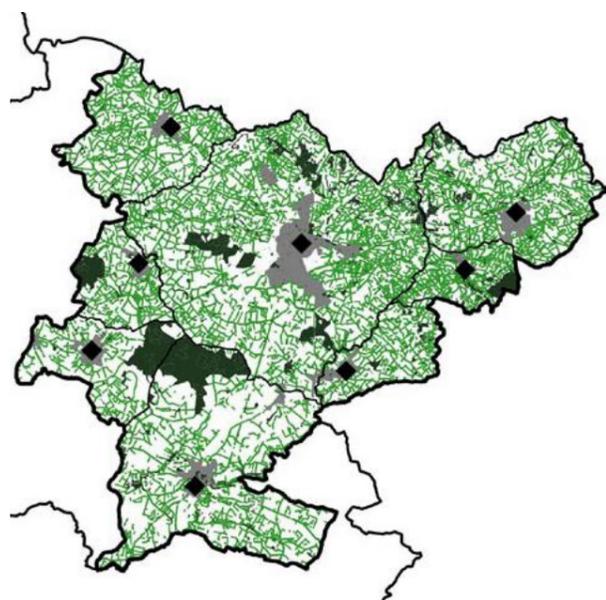
Les mares, par commune, en nombre et en densité.

Commune	Nombre de mares	Densité (/km ²)
Beaurepaire	40	1,6
Les Epesses	59	1,9
Les Herbiers	127	1,4
Mesnard-la-Barotière	10	0,8
Mouchamps	115	2,1
Saint-Mars-la-Réorthe	26	2,8
Saint-Paul-en-Pareds	21	1,7
Vendrennes	28	1,6
Pays des Herbiers	426	1,7

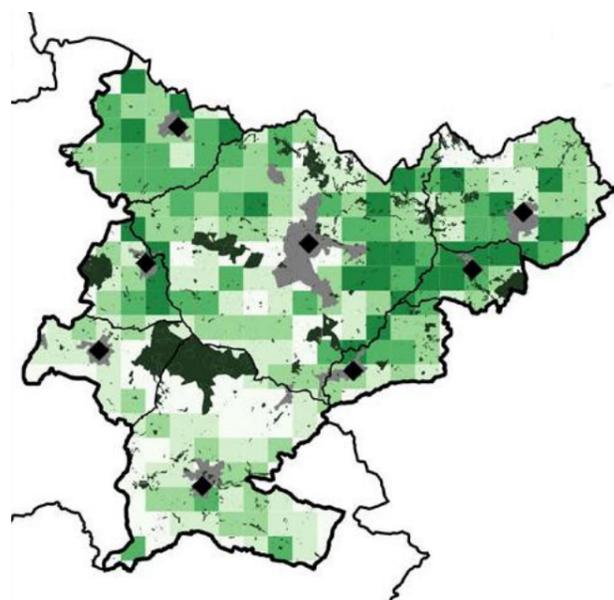
Mare : surface en eau inférieure à 1 000 m²

Les haies du Pays des Herbiers

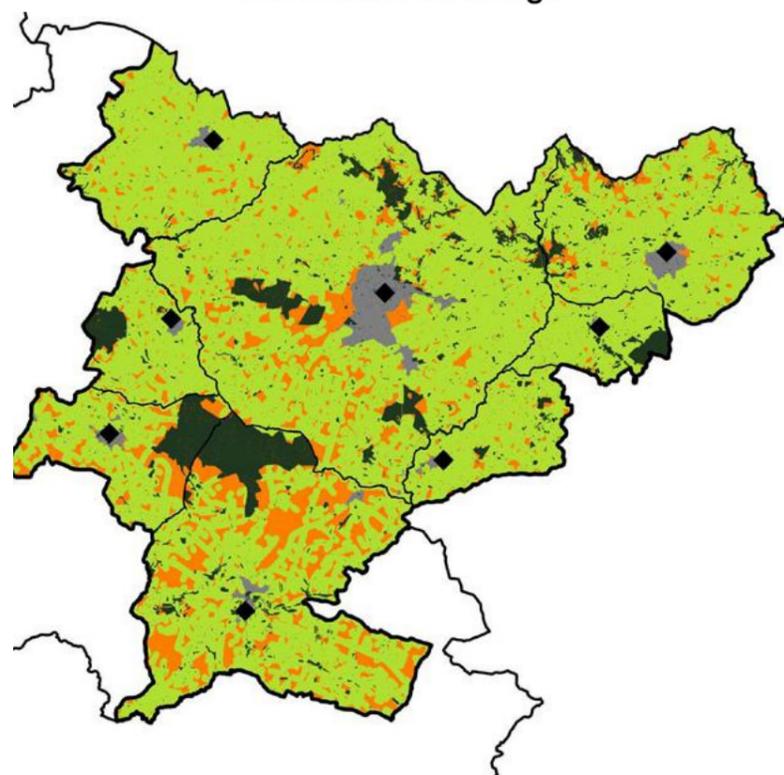
Linéaire de haies



Densité en mètres linéaires / hectare (mailles de 1x1 km)



Connectivité du bocage



0 7 14 km



0 5 10 km

Les haies

Lors de la réalisation des inventaires de zones humides, les communes situées sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise ont également fait l'objet d'un inventaire de leurs haies. Face à cette obligation de la part du Schéma d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a souhaité étendre ces inventaires à l'ensemble des communes de son territoire.

Ainsi, les inventaires effectués entre 2010 et 2012 ont mis en évidence un linéaire de 1 718 km de haies sur le Pays des Herbiers.

C'est la commune des Herbiers qui en compte le plus avec 620 km de haies mais, par rapport à sa surface totale, c'est la commune de Saint-Mars-la-Réorthe qui en présente la plus grande densité (109 m par ha).

A l'inverse, le sud du territoire (Vendrennes et Mouchamps) présente un bocage moins dense avec respectivement 67 et 64 m de haies par ha de SAU alors que l'ensemble de l'intercommunalité en affiche 96.

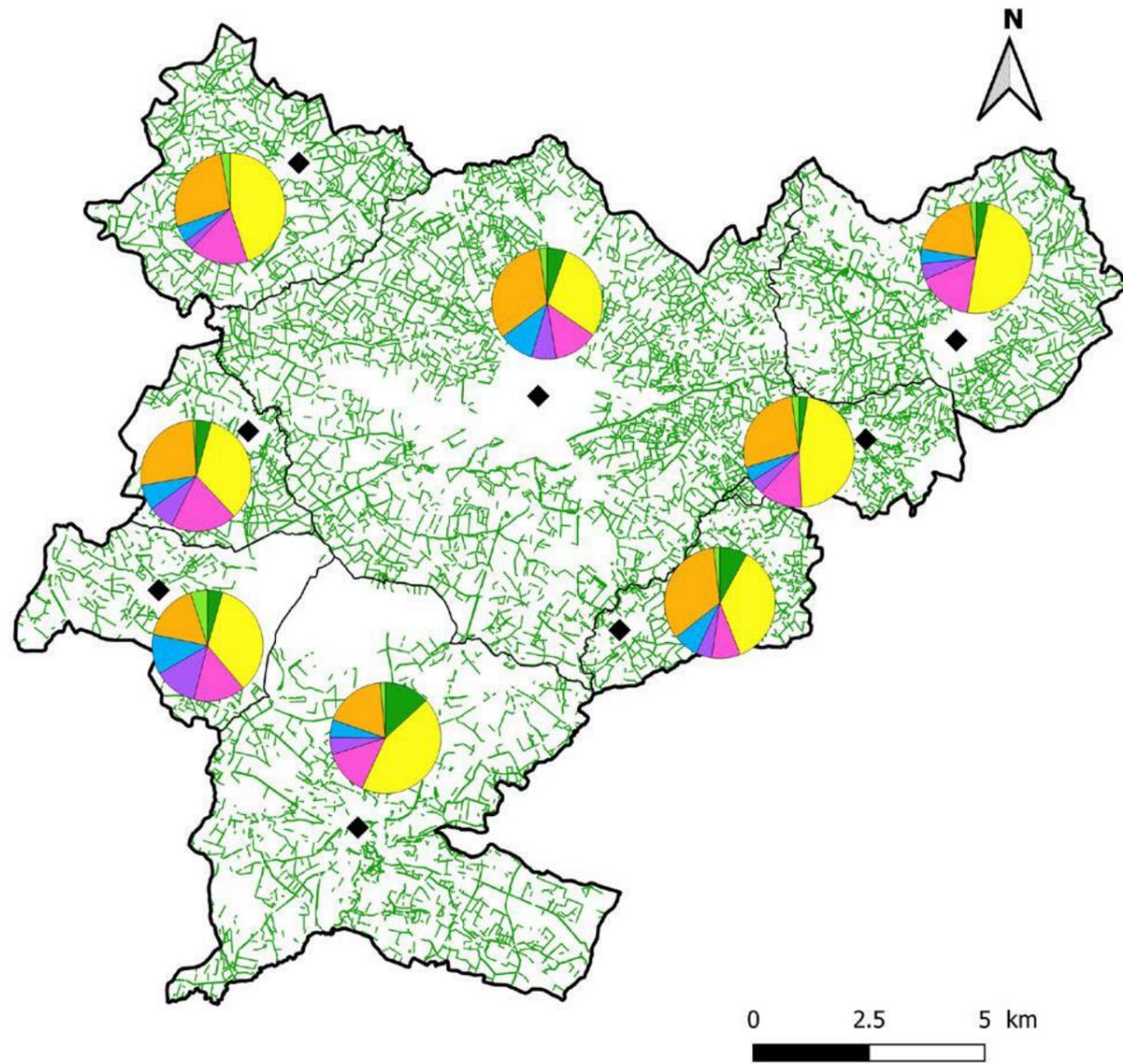
L'essentiel

1 718 km de haies | 69 ml/ ha | 96 ml/ ha de surface agricole utilisée (SAU).

Les haies, par commune, en kms linéaires et en densité.

Commune	Linéaire de haies (kml)	Densité de haies (ml/ha)	Densité de haies (ml/ha de SAU)
Beaurepaire	217	89	109
Les Epesses	245	78	111
Les Herbiers	620	70	102
Mesnard-la-Barotière	91	77	112
Mouchamps	268	49	64
Saint-Mars-la-Réorthe	101	109	165
Saint-Paul-en-Pareds	103	84	109
Vendrennes	73	43	67
Pays des Herbiers	1718	69	96

La typologie des haies du Pays des Herbiers



Types de haies

- Haies relictuelles
- Haies relictuelles arborées
- Haies rectangulaires basses
- Haies rectangulaires basses arborées
- Haies arbustives hautes
- Haies multi-strates
- Haies récentes

- Linéaire de haies
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers

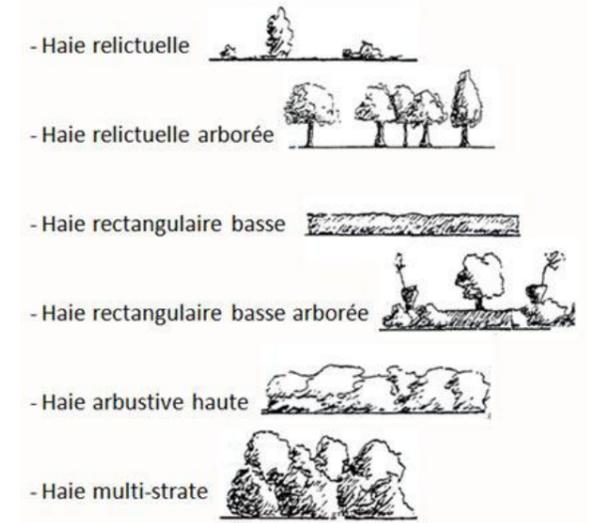


Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CC Pays des Herbiers - 2012

La typologie des haies

Sur l'ensemble du Pays des Herbiers, la plupart des haies sont des haies vives de type « multi-strates » (38 %) et c'est la commune des Epesses qui en possède le plus par rapport à l'ensemble de ses haies (49 %). En seconde position, on retrouve les haies « relictuelles arborées » (27 %). A l'inverse des autres communes, cette typologie est la plus représentée sur la commune des Herbiers.

Ces haies composées d'arbres d'alignement sont caractéristiques de reliques de haies bocagères où seulement les arbres de haut-jets ont été consacré. Cette typologie est caractéristique de bocages anciens qu'il est important de conforter par de nouvelles plantations.



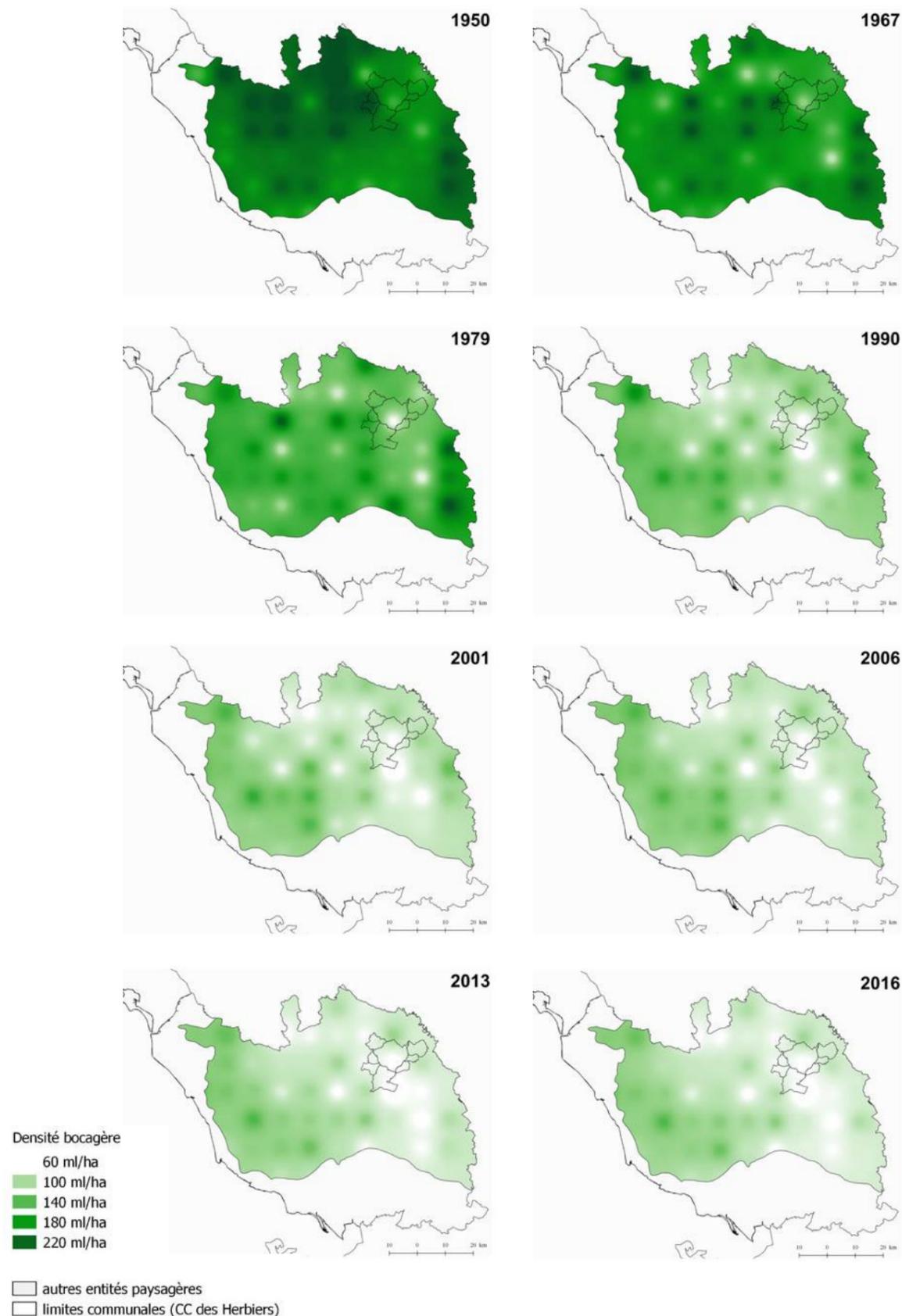
L'essentiel

38 % des haies inventoriées sont des haies vives de type multi-strates

La répartition de la typologie des haies, par commune et en %.

	Haies relictuelles		Haies relictuelles arborées		Haies rectangulaires basses		Haies rectangulaires basses arborées		14 Haies arbustives hautes		Haies multi-strates		Haies récentes		Total	
	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%	km	%
Beaupaire	5,8	3	59,8	28	10,4	5	6,2	3	37,5	17	97,3	45	0	0	217	100
Les Epesses	4,5	2	50,4	21	10,4	4	11,2	5	39,6	16	120,2	49	8,3	3	244,7	100
Les Herbiers	14,4	2	204	33	63,5	10	44,4	7	79,7	13	180,1	29	34,2	6	620,3	100
Mesnard-la-Barotière	0,8	1	24,6	27	6,7	7	6,9	8	17,6	19	30,7	34	4	4	91,2	100
Mouchamps	4,1	2	48,6	18	13,9	5	13,4	5	35,3	13	117,2	44	35,1	13	267,6	100
Saint-Mars-la-Réorthe	2,2	2	27,7	27	4,4	4	4,3	4	12,7	13	47,2	47	2,5	2	101	100
Saint-Paul-en-Pareds	1,9	2	34,8	34	7,7	7	4,7	5	8,7	8	37,2	36	8,3	8	103,3	100
Vendrennes	3,7	5	12,3	17	8,5	12	9,3	13	11,1	15	25,3	35	3,2	4	73,3	100
Pays des Herbiers	37,4	2	462,1	27	125,4	7	100,4	6	242,1	14	655,2	38	95,6	6	1718,3	100

L'évolution de la densité de haies en Vendée et sur le Pays des Herbiers



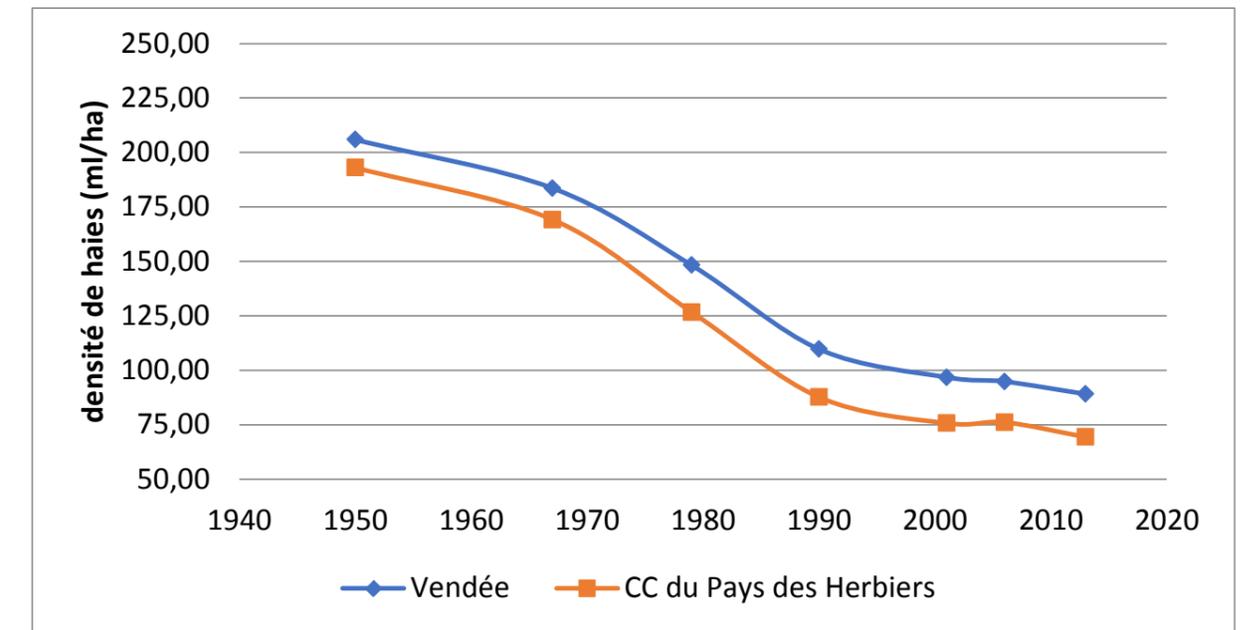
Une approche historique de l'évolution du bocage

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

Grâce à la mise à disposition des campagnes de photographies aériennes de l'IGN depuis 1950, la LPO Vendée a réalisé une évaluation de l'évolution du bocage en Vendée de 1950 à nos jours. Cette étude est basée sur 48 échantillons de 1 km² répartis systématiquement dans le bocage vendéen. Il s'agit d'une première approche, qui donne une image fiable pour le département mais le zoom sur un secteur précis est plus hasardeux.

Néanmoins, les 8 échantillons situés dans ou à proximité immédiate du Pays des Herbiers ont été sélectionnés afin de comparer les résultats vendéens et locaux.

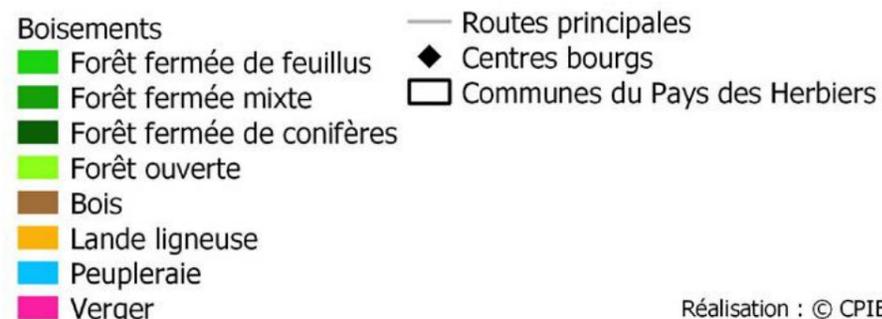
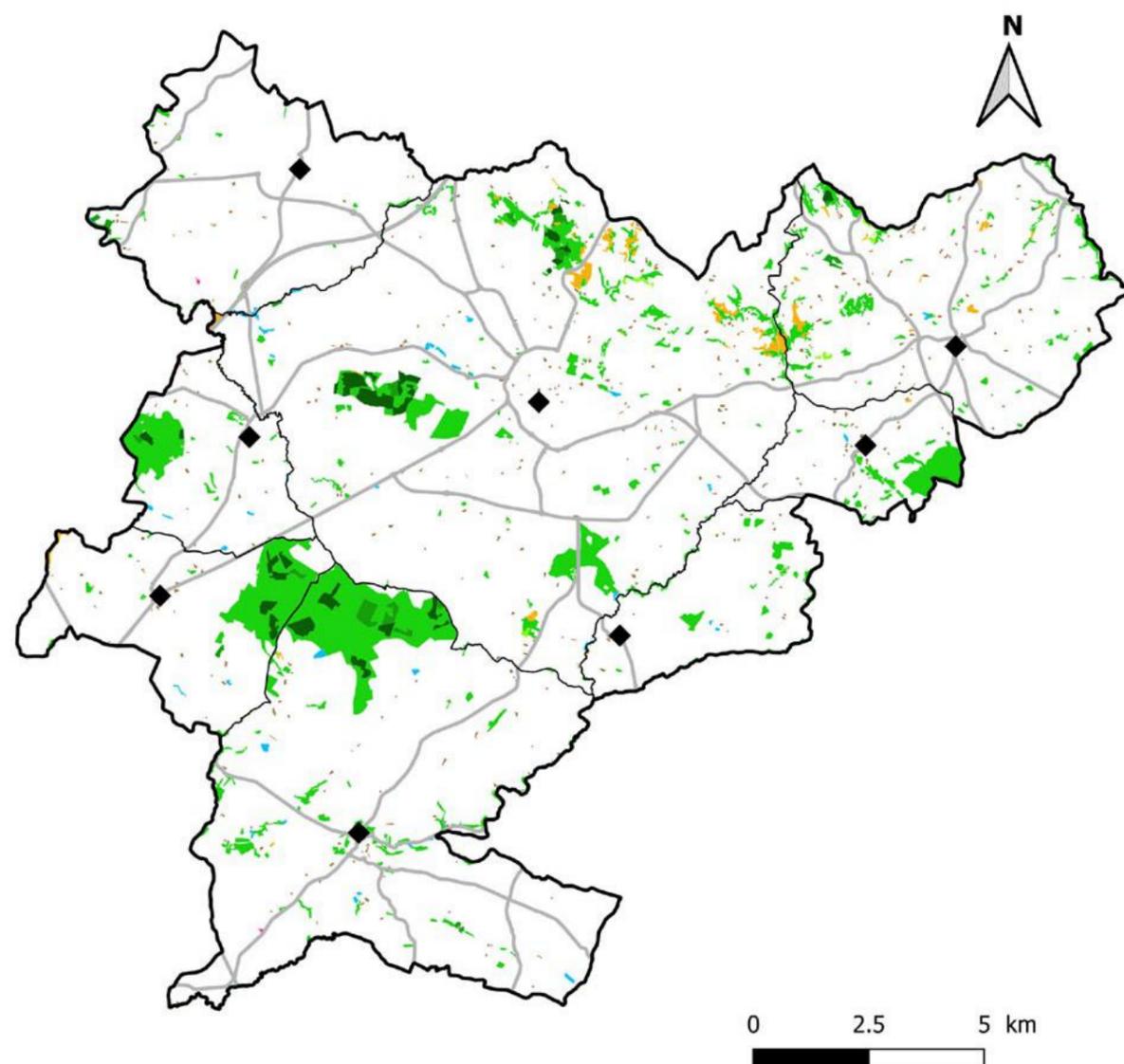
L'évolution de la densité de haies en Vendée et dans la Communauté de Communes du Pays des Herbiers



L'évolution est très similaire entre le département et la communauté de commune avec une densité de haie toujours un peu plus faible pour cette dernière. L'évolution récente (à partir de 2006) traduit une régression du bocage légèrement plus importante au sein du Pays des Herbiers que sur le reste du département.

En termes de densité moyenne du maillage bocager sur l'ensemble d'intercommunalité, 60 mètres linéaire de haie par hectare est le seuil limite pour un paysage de bocage.

Les boisements du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2011

Les boisements

8 grands types de boisements différents sont présents sur le Pays des Herbiers : des bois, des forêts fermées de conifères, des forêts fermées de feuillus, des forêts fermées mixtes, des forêts ouvertes, des landes ligneuses, des peupleraies et des vergers.

L'ensemble de ces boisements représente une surface de 2 247 ha qui recouvre 9 % du territoire intercommunal. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 664 ha et 6.6 % du territoire d'occupé. Cette tendance est la même à l'échelle du département, sur lequel les boisements occupent 8,8 % du territoire (59 802 ha).

Les massifs les plus importants sont ceux du Parc Soubise sur les communes de Vendrennes et de Mouchamps (719 ha), le Bois des Jarries à Saint Mars-la-Réorthe (88 ha), les Bois Verts aux Herbiers (171 ha) ou encore le Bois du Défend à Mesnard-la-Barotière (132 ha).

L'essentiel

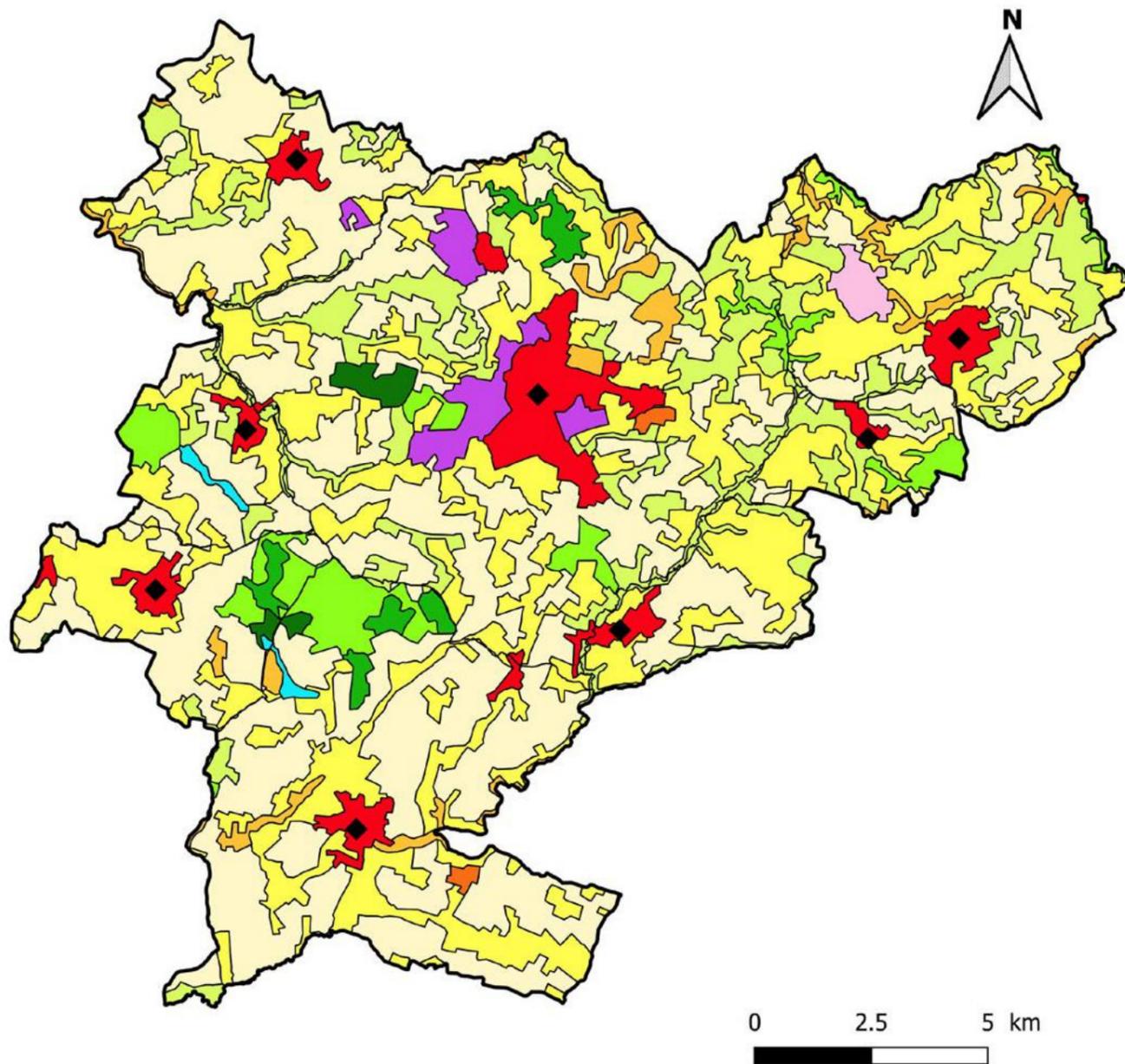
2 247 ha | 9 % du territoire | Forêts fermées de feuillus en majorité

Les différents types de boisements, leur surface, leur emprise sur le territoire intercommunal, leur surface sur l'ensemble de la Vendée et la proportion des boisements du Pays des Herbiers par rapport à la Vendée

Type de boisement	Surface (en ha)	% du territoire intercommunal	Surface en Vendée (ha)	% des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	132,8	0,5	5 131,3	2,6
Forêt fermée de conifères	180,7	0,7	7 957,2	2,3
Forêt fermée de feuillus	1 663,9	6,6	35 280,1	4,7
Forêt fermée mixte	86,5	0,3	3 673,5	2,4
Forêt ouverte	16,9	0,1	1 965,4	0,9
Lande ligneuse	103,5	0,4	2 104,5	4,9
Peupleraie	61,5	0,2	2 530,3	2,4
Verger	1,5	0,0	917,8	0,2
Zone arborée	0,0	0,0	242	0,0
Total	2 247,3	9,0	59 802,1	3,8

Boisement : surface arborée supérieure à 1 000 m².

L'occupation des sols du Pays des Herbiers



Nomenclature CORINE Land Cover

- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes

- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Plans d'eau
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CORINE Land Cover - 2018

L'occupation des sols

Sur le Pays des Herbiers, trois types d'occupation du sol dominant :

- Les « terres arables hors périmètres d'irrigation », c'est à dire les cultures annuelles, avec l'occupation de 40.9 % du territoire (10 261 ha).
- Les « systèmes culturaux et parcellaires complexes », c'est-à-dire un ensemble de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, avec 28.8 % du territoire occupé (7 221 ha).
- Les « prairies » c'est à dire les prairies permanentes qui représentent 12.7 % du territoire (3 174 ha), principalement concentrées sur les hauteurs du territoire.

L'essentiel

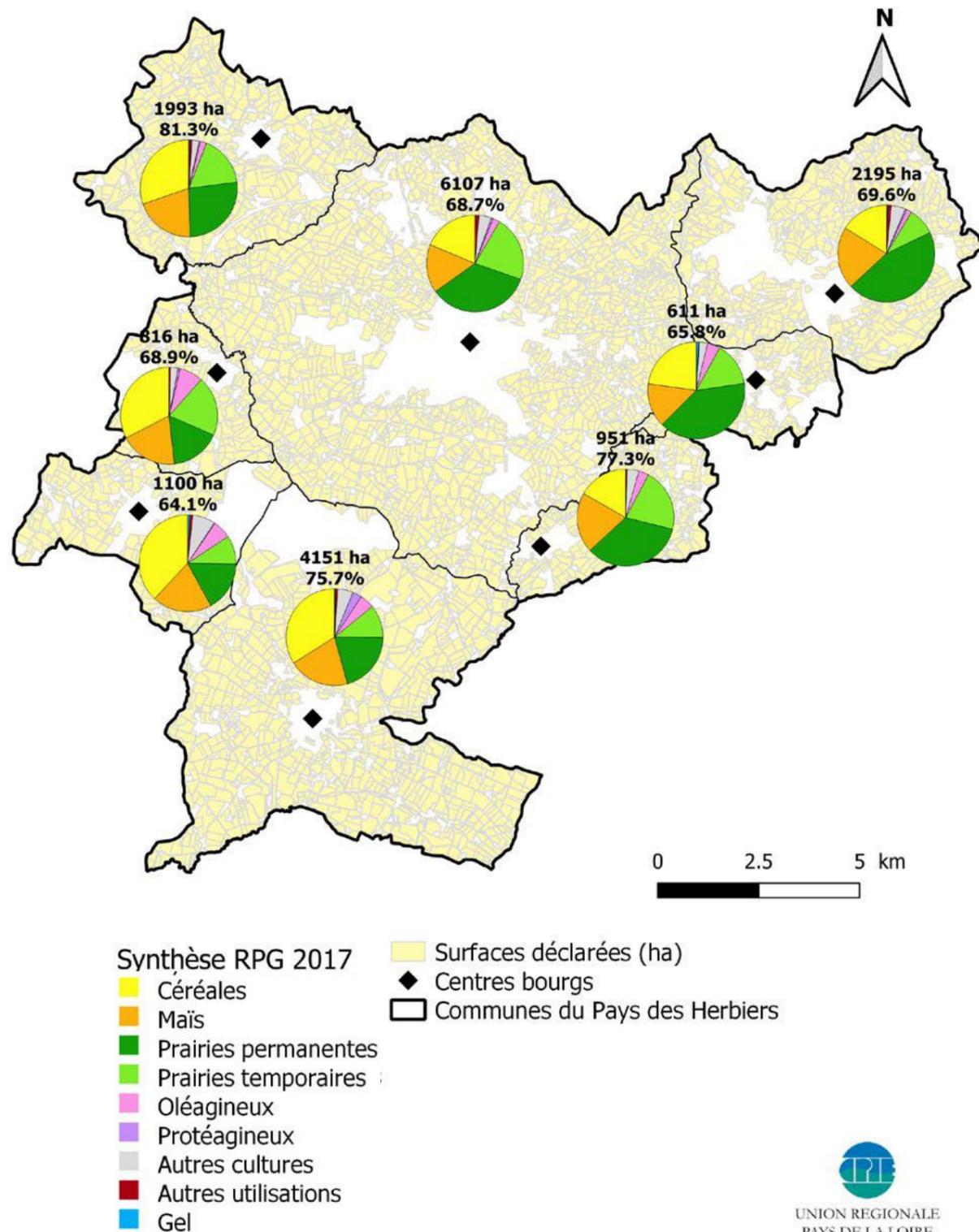
3 principaux types d'occupation du sol | Terres arables hors périmètres d'irrigation | Systèmes culturaux et parcellaires complexes | Prairies

L'occupation du sol sur le Pays des Herbiers, en ha et en %.

Code CORINE Land Cover	Superficie (ha)	% de la superficie du territoire
Tissu urbain discontinu	1 420	5,7
Zones industrielles ou commerciales	473	1,9
Equipements sportifs et de loisirs	137	0,5
Terres arables hors périmètres d'irrigation	10 261	40,9
Vignobles	59	0,2
Prairies	3 174	12,7
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	7 221	28,8
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	690	2,8
Forêts de feuillus	1 063	4,2
Forêts de conifères	165	0,7
Forêts mélangées	327	1,3
Plans d'eau	74	0,3

Le programme CORINE Land Cover piloté par l'Agence européenne pour l'environnement permet de cartographier l'occupation du territoire des 39 états européens à partir d'une même nomenclature.

Le Registre Parcellaire Graphique du Pays des Herbiers en 2017



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / RPG - 2017

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

En 2017, les surfaces agricoles déclarées ou utiles (SAU) atteignent les 17 925 ha soit près de 71,6 % de la surface du Pays des Herbiers. D'après les déclarations précédentes effectuées en 2011 et 2014, la SAU du territoire a diminué (79,8 % en 2011 et 72,4 % en 2014).

Sur cette période 2011-2017, la part occupée par des cultures de céréales a augmenté en passant de 22,6 % en 2011 à 25,1 % en 2017.

A l'inverse, la part des prairies a diminué en passant de 53,4 % en 2011 à 46,25 % en 2017.

Malgré tout, la prairie reste l'occupation du sol majoritairement représentée sur l'intercommunalité, et plus particulièrement dans l'est, sur les hauteurs du territoire.

Les variations constatées en 2017 au sein des prairies permanentes et temporaires pourraient être dues à un rattachement des « prairies à rotation longue » à la catégorie des prairies permanentes et non plus aux temporaires comme ça avait pu être le cas en 2011 et 2014.

C'est sur la commune de Beaurepaire que l'agriculture est la plus présente avec 81,3 % de superficie déclarée en SAU.

L'essentiel

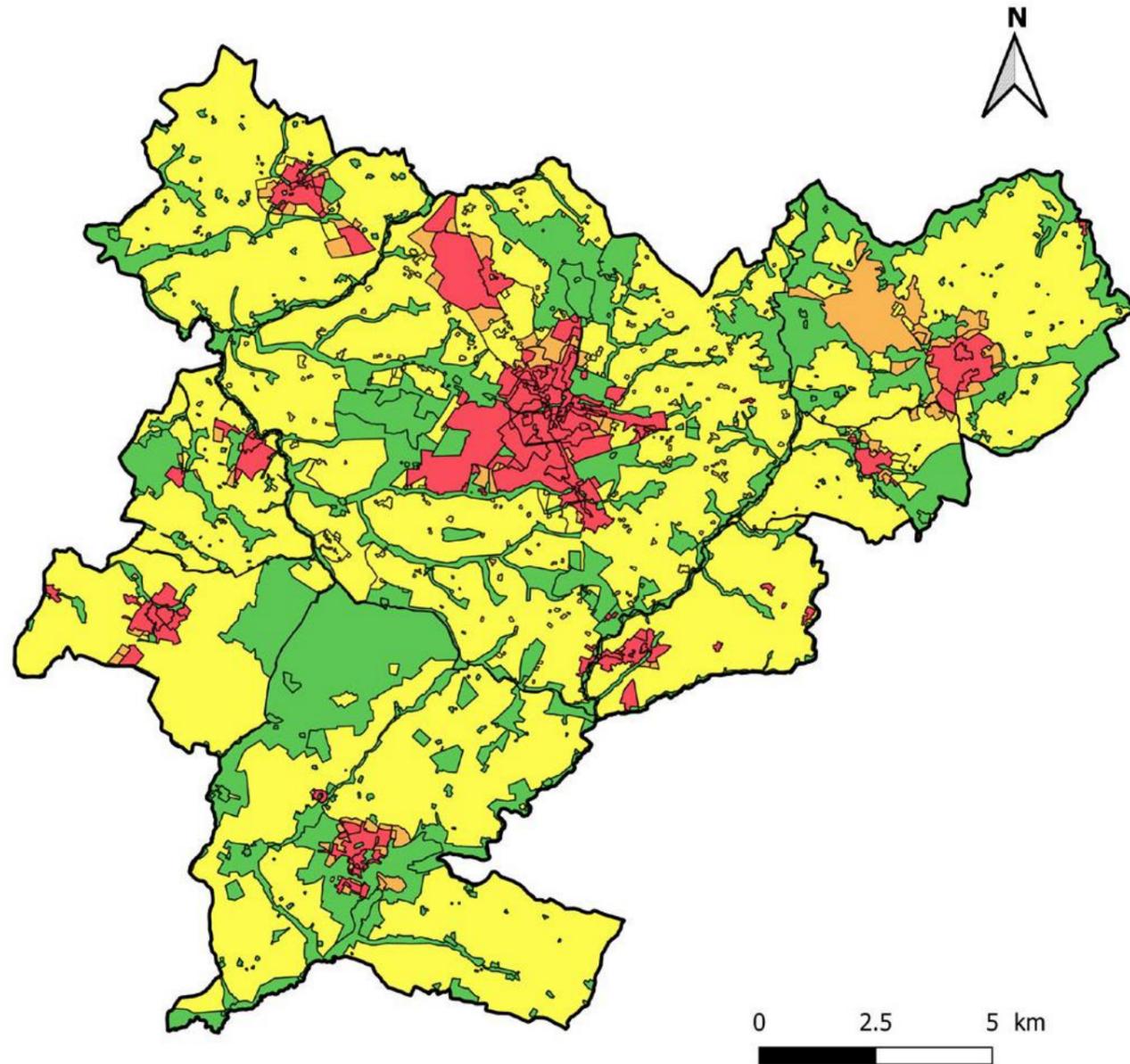
17 925 ha déclarés en surface agricole en 2017 sur le Pays des Herbiers (71,6 % du territoire)

L'évolution de l'occupation des parcelles agricoles entre 2011, 2014 et 2017, en ha et en % de la SAU.

	2011 (ha)	2011 (%)	2014 (ha)	2014 (%)	2017 (ha)	2017 (%)
Céréales à paille	4 510	22,6	4 436	24,5	4 498	25,1
Maïs	3 380	16,9	3 529	19,5	3 339	18,6
Prairies permanentes	3 127	15,6	2 723	15,0	5 399	30,1
Prairies temporaires	7 559	37,8	6 424	35,4	2 891	16,1
Oléagineux	466	2,3	424	2,3	615	3,4
Protéagineux	301	1,5	218	1,2	194	1,1
Autres cultures	265	1,3	251	1,4	779	4,4
Autres utilisations	321	1,6	121	0,7	167	0,9
Gel	57	0,3	3	0,0	43	0,2
Total	19 985	100	18 129	100	17 925	100

Le RPG est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles.

Les documents d'urbanisme des communes du Pays des herbiers



Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

- Zones U (Urbaines)
- Zones AU (A Urbaniser)
- Zones A (Agricoles)
- Zones N (Naturelles et forestières)
- Communes du Pays des Herbiers



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 et 2018

Les documents d'urbanisme

Les 8 communes du Pays des Herbiers possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Sur la superficie totale du territoire :

- 7 % correspondent à des zones urbaines (U),
- 3 % à des zones à urbaniser (AU),
- 64 % à des zones agricoles (A),
- 26 % à des zones naturelles et forestières (N)

Des disparités existent entre les communes : comme on pouvait s'y attendre, celle des Herbiers est la plus urbanisée avec 12 % de sa superficie en zone urbanisée, sur les Epesses la présence du Puy du Fou classe 12,6 % de sa superficie en zone à urbaniser, Saint-Paul-en-Pareds est dominée par les zones agricoles (81,8 %) et Mouchamps présente un tiers de sa superficie en zones naturelles et forestières (35,2 %).

Les proportions des divers zonages sur les 8 communes traduisent toutefois une même orientation générale avec des communes relativement peu urbanisées et avec à dominante agricole.

- Proportion Zone U max = 12 % (Les Herbiers) | Proportion Zone U min = 1,1 % (Mouchamps)
- Proportion Zone AU max = 12,6 % (Les Epesses) | Proportion Zone AU min = 0,5 % (Saint-Paul-en-Pareds)
- Proportion Zone A max = 81,8 % (Saint-Paul-en-Pareds) | Proportion Zone A min = 53,2 % (Les Epesses)
- Proportion Zone N max = 35,2 % (Mouchamps) | Proportion Zone N min = 10,7 % (Saint-Paul-en-Pareds)

Depuis octobre 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et Habitat Intercommunal (PLUiH). Au terme de cette démarche, ce document permettra de planifier l'aménagement du territoire sur l'ensemble de l'intercommunalité.

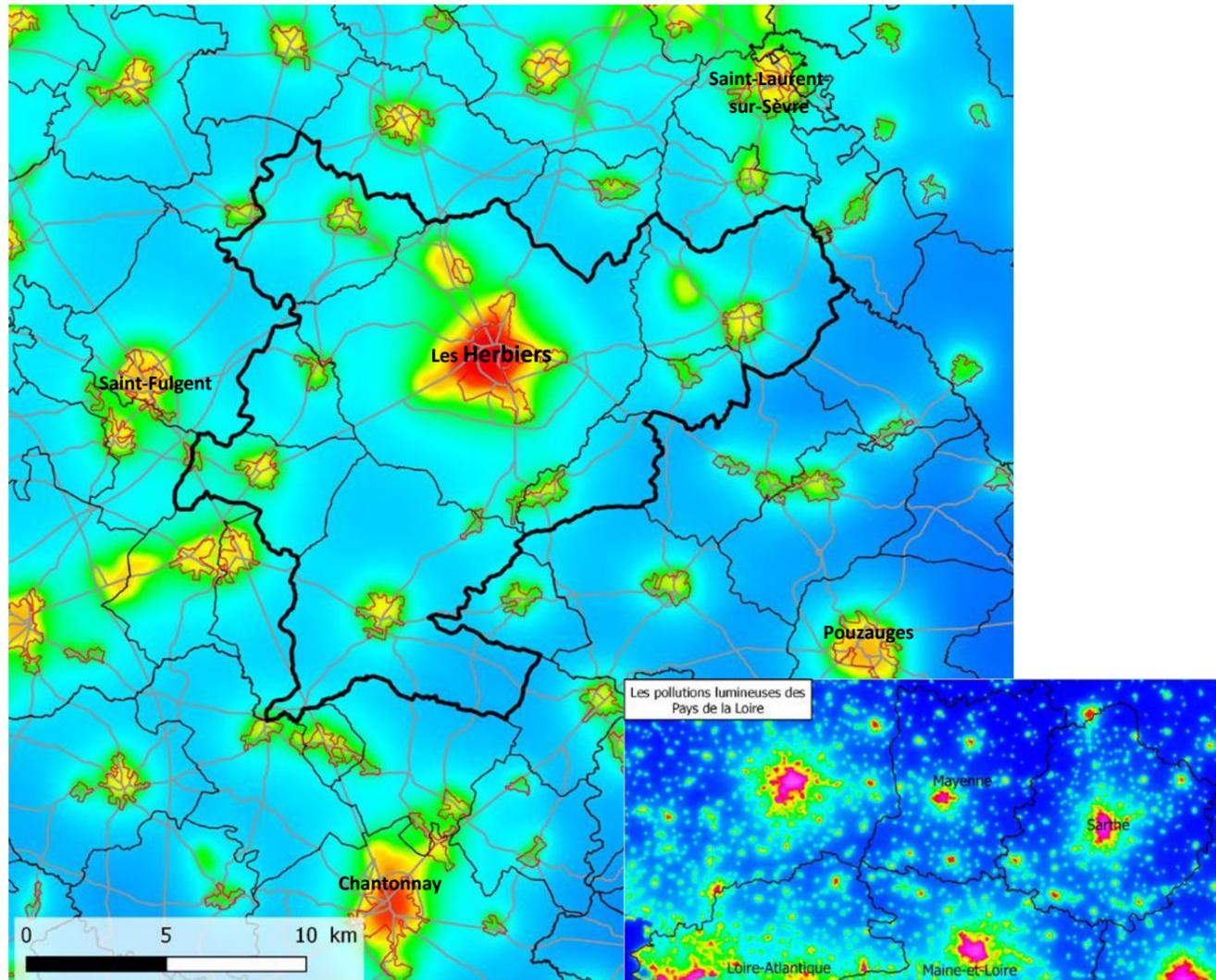
L'essentiel

Toutes les communes possèdent un PLU | 64 % du Pays des Herbiers en zone agricole (A)

La superficie des différents zonages de PLU, en ha et en % du territoire concerné.

Commune	Zone	Surface (ha)	Proportion de la commune	Commune	Zone	Surface	Proportion de la commune	Commune	Zone	Surface	Proportion de la commune
Beaurepaire	U	103	4,2 %	Mesnard-la-Barotière	U	71	6,0 %	Saint-Paul-en-Pareds	U	87	7,1 %
	AU	60	2,5 %		AU	17	1,4 %		AU	6	0,5 %
	A	1 910	78,5 %		A	789	66,8 %		A	1 006	81,8 %
	N	361	14,8 %		N	304	25,8 %		N	131	10,7 %
Les Epesses	U	138	4,4 %	Mouchamps	U	91	1,7 %	Vendrennes	U	110	6,4 %
	AU	398	12,6 %		AU	73	1,3 %		AU	14	0,8 %
	A	1 679	53,2 %		A	3 389	61,8 %		A	1 276	74,7 %
	N	939	29,8 %		N	1 930	35,2 %		N	308	18,1 %
Les Herbiers	U	1 064	12,0 %	Saint-Mars-la-Réorthe	U	33	3,6 %	Pays des Herbiers	U	1 696	6,8 %
	AU	189	2,1 %		AU	37	4,0 %		AU	793	3,2 %
	A	5 366	60,4 %		A	623	67,1 %		A	16 038	64,1 %
	N	2 272	25,6 %		N	234	25,3 %		N	6 479	25,9 %

Les pollutions lumineuses



- Communes
- Communauté de communes
- Tissu urbain
- Routes principales



Réalisation : © CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2019
 Source : © Frédéric Tapissier, AVEX - 2018 ; BD TOPO - 2010 ; Corine Land Cover - 2012

Les pollutions lumineuses

Le département de la Vendée est globalement impacté par les pollutions lumineuses, seules les intercommunalités du Pays de Pouzauges et du Pays de la Châtaigneraie sont en partie préservées.

C'est sur les Herbiers que les valeurs sont les plus élevées (rouge) et sur la frange sud-est du territoire qu'il y a un peu de bleu foncé.

On peut noter, en plus des bourgs, la mise en évidence du parc du Puy du Fou sur la commune des Epesses, ainsi que la zone d'activités Ekho au nord des Herbiers.

Légende de la carte visuelle



Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles.

Magenta : Les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : Les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

Orange : La pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : Pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

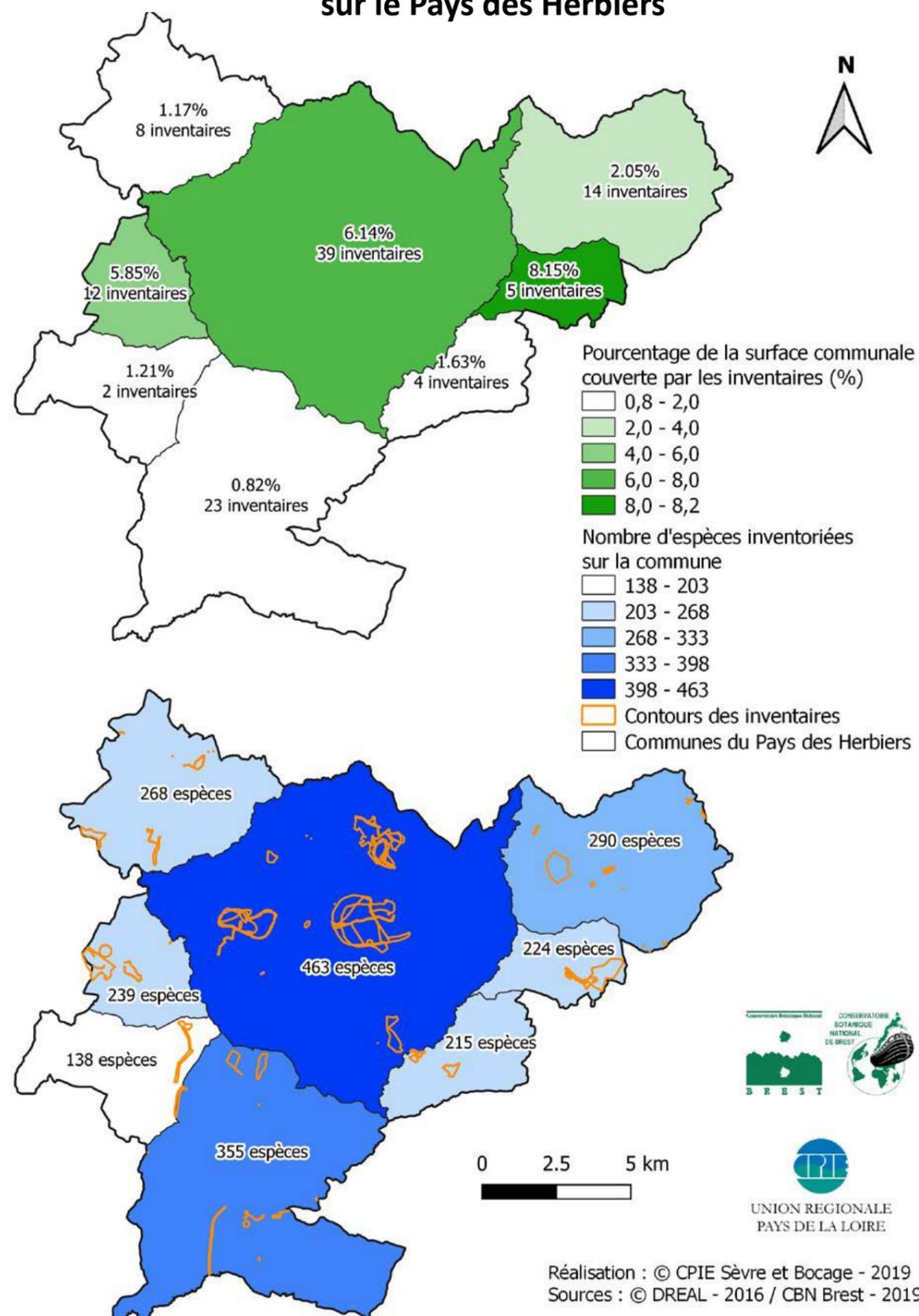
Vert : Grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles. Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques.

Cyan : La Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu : Bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparses de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là.

Bleu nuit : Bon ciel, la Voie Lactée est présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

L'état des connaissances de la flore vasculaire depuis 2000 sur le Pays des Herbiers



L'état de la connaissance des plantes à fleurs et fougères (par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

Source des données

Les données de flore vasculaire utilisées pour juger du niveau de connaissances sont postérieures à 2000, elles ont été extraites de la base de données *Calluna* du CBN de Brest entre novembre 2019 et janvier 2020. Les données proviennent d'inventaires réalisés par le CBN de Brest ainsi que par un réseau de botanistes bénévoles ou des structures naturalistes du secteur qui ont transmis leurs données au CBN de Brest.

108 inventaires répertoriant 625 plantes différentes ont été effectués sur le Pays des Herbiers, recouvrant ainsi, 3,5 % du territoire.

La répartition des inventaires sur le territoire est globalement hétérogène, notamment dans les deux communes qui abritent le plus de relevés, les Herbiers et Mouchamps où ils sont concentrés dans les mêmes secteurs. Les communes de Vendrennes, Saint-Mars-la-Réorthe et Saint-Paul-en-Pareds apparaissent en déficit de connaissances. Des inventaires floristiques complémentaires seraient à réaliser dans ces communes pour y pallier.

A titre de comparaison, 1 598 plantes différentes ont été observées sur le département de la Vendée depuis 2000.

Par ailleurs, les données de localisation précises et récentes des espèces manquent d'une manière générale sur le territoire.

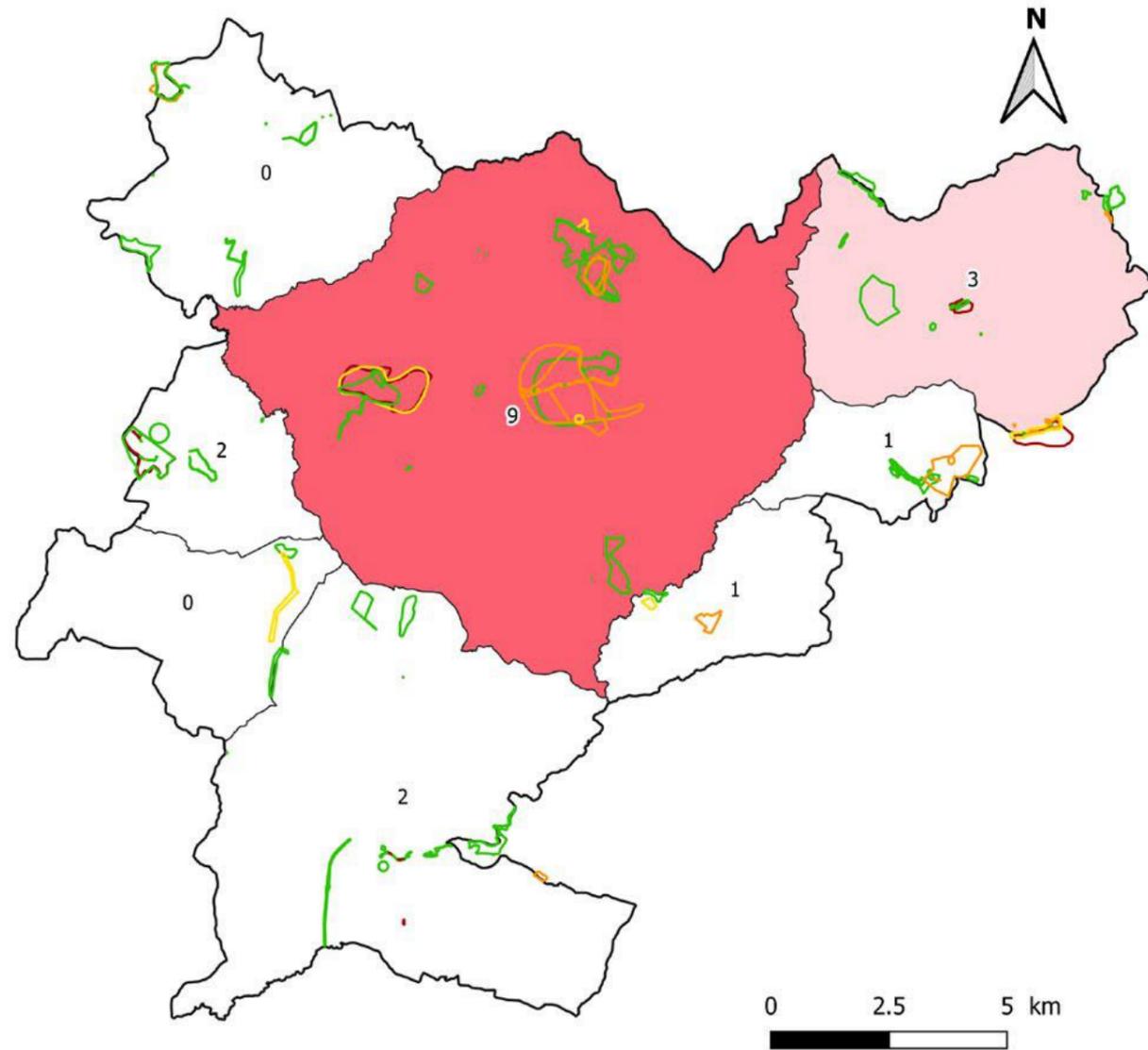
L'essentiel

3,5 % du territoire inventorié | 625 plantes différentes

Les inventaires de plantes à fleurs et fougères depuis 2000, en % de recouvrement de la commune, en nombre d'inventaires et en nombre d'espèces.

Commune	% de recouvrement des inventaires	Nombre de zones d'inventaires	Nombre de plantes observées
Beaurepaire	1,17	8	268
Les Epesses	2,05	14	290
Les Herbiers	6,14	39	463
Mesnard-la-Barotière	5,85	12	239
Mouchamps	0,82	23	355
Saint-Mars-la-Réorthe	8,15	5	224
Saint-Paul-en-Pareds	1,63	4	215
Vendrennes	1,21	2	138
Pays des Herbiers	3,51	108	625

Les plantes patrimoniales sur le Pays des Herbiers



Nombre de plantes patrimoniales par commune, depuis 2000

- 0 - 2
- 2 - 4
- 4 - 6
- 6 - 8
- 8 - 9

Communes du Pays des Herbiers

Présence d'espèces protégées, menacées, rares ou en régression

- Présence d'au moins une espèce protégée
- Présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes UICN, mais non protégée
- Présence d'au moins une espèce rare et/ou en régression inscrite sur une autre liste
- Absence d'espèce rare et/ou en régression



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CBNB 2019

Les plantes patrimoniales

(par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

Dans l'état actuel des connaissances, on dénombre 26 espèces patrimoniales sur la Communauté de communes du Pays des Herbiers, dont 24 sont menacées ou quasi-menacées en Pays de la Loire, 2 sont protégées au niveau national et 4 au niveau régional. Quelques-unes de ces espèces sont inféodées aux tourbières, comme la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*) ou le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*). Les espèces typiques des bords d'étangs qui s'exondent en fin d'été sont également bien représentées, avec le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) ou encore le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Ces milieux ont fortement régressé depuis la seconde moitié du XXe siècle, victimes de la mauvaise qualité de l'eau.

L'essentiel

26 plantes patrimoniales dont 2 protégées au niveau national, 4 protégées au niveau régional et 24 menacées ou quasi-menacées en Pays de la Loire

Le nombre de plantes patrimoniales, selon leur catégorisation.

Commune	Nombre de plantes patrimoniales	Nombre de plantes protégées nationales	Nombre de plantes protégées régionales	Nombre de plantes liste rouge régionale
Beaufort	0	0	0	0
Les Epesses	3	0	1	3
Les Herbiers	9	1	0	9
Mesnard-la-Barotière	2	0	1	2
Mouchamps	2	0	2	0
Saint-Mars-la-Réorthe	1	0	0	1
Saint-Paul-en-Pareds	1	0	0	1
Vendrennes	0	0	0	0
Pays des Herbiers	26	2	4	24



Scirpe à inflorescence ovoïde (© H. Guitton, CBNB)



Flûteau nageant (© G. Thomassin, CBNB)

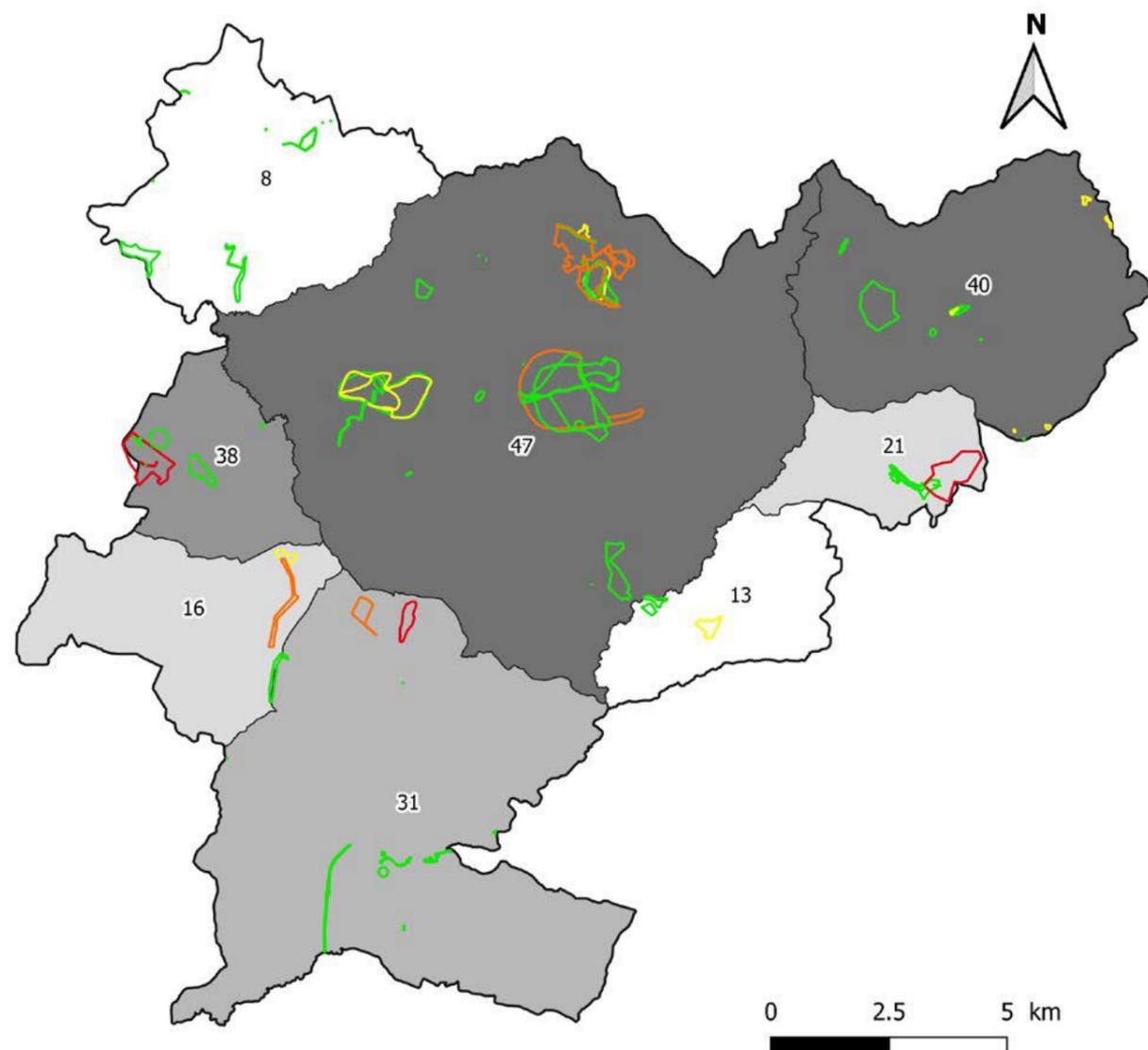


Littorelle à une fleur (© C. Bougault, CBNB)

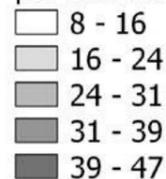
Les espèces patrimoniales sont soit inscrites à la liste rouge UICN de la flore vasculaire des Pays de la Loire, soit appartiennent aux listes des espèces protégées en région, ou en France.

Les données à la commune sont issues d'inventaires réalisés depuis 2000, tandis que les contours d'inventaires comprennent toutes les périodes, y compris les données anciennes.

Les plantes oligotrophiles sur le Pays des Herbiers



Nombre de plantes oligotrophiles par commune



Nombre de plantes oligotrophiles par inventaires



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CBNB 2019

Les plantes oligotrophiles*

(par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

Cette carte présente les potentialités de présence de milieux oligotrophes. Depuis les années 1960, les milieux oligotrophes sont devenus rares, voire exceptionnels par endroits en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation croissante. Les milieux oligotrophes sont susceptibles d'abriter des pelouses sèches ou humides, des prairies maigres, des landes, des forêts ou encore des tourbières. Ils sont devenus rares à très rares aujourd'hui et abritent des espèces qui leurs sont inféodées, elles-mêmes devenues rares. Une grande partie de ces milieux est aujourd'hui d'intérêt communautaire.

Sur la communauté de communes du Pays des Herbiers, le cortège d'espèces oligotrophes rejoint celui des espèces patrimoniales, notamment pour le cortège d'espèces liées aux tourbières (Trèfle d'eau et Linaigrette à feuilles étroites). Un autre cortège d'espèces de milieu oligotrophe est bien représenté, il s'agit des plantes de pelouses annuelles. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner entre-autres l'Arnoséris naine (*Arnoseris minima*) et la Porcelle glabre (*Hypochaeris glabra*) pour les pelouses sèches ; et pour les pelouses amphibies, la Radiole faux lin (*Radiola linoides*), la Cicendie naine (*Exaculum pusillum*) ou encore la Sagine subulée (*Sagina subulata*).

L'essentiel

78 espèces oligotrophes relevées dans 65 inventaires

Le nombre de plantes oligotrophes, par commune

Commune	Nombre de plantes oligotrophes
Beaurepaire	8
Les Epesses	40
Les Herbiers	47
Mesnard-la-Barotière	38
Mouchamps	31
Saint-Mars-la-Réorthe	21
Saint-Paul-en-Pareds	13
Vendrennes	16
Pays des Herbiers	78



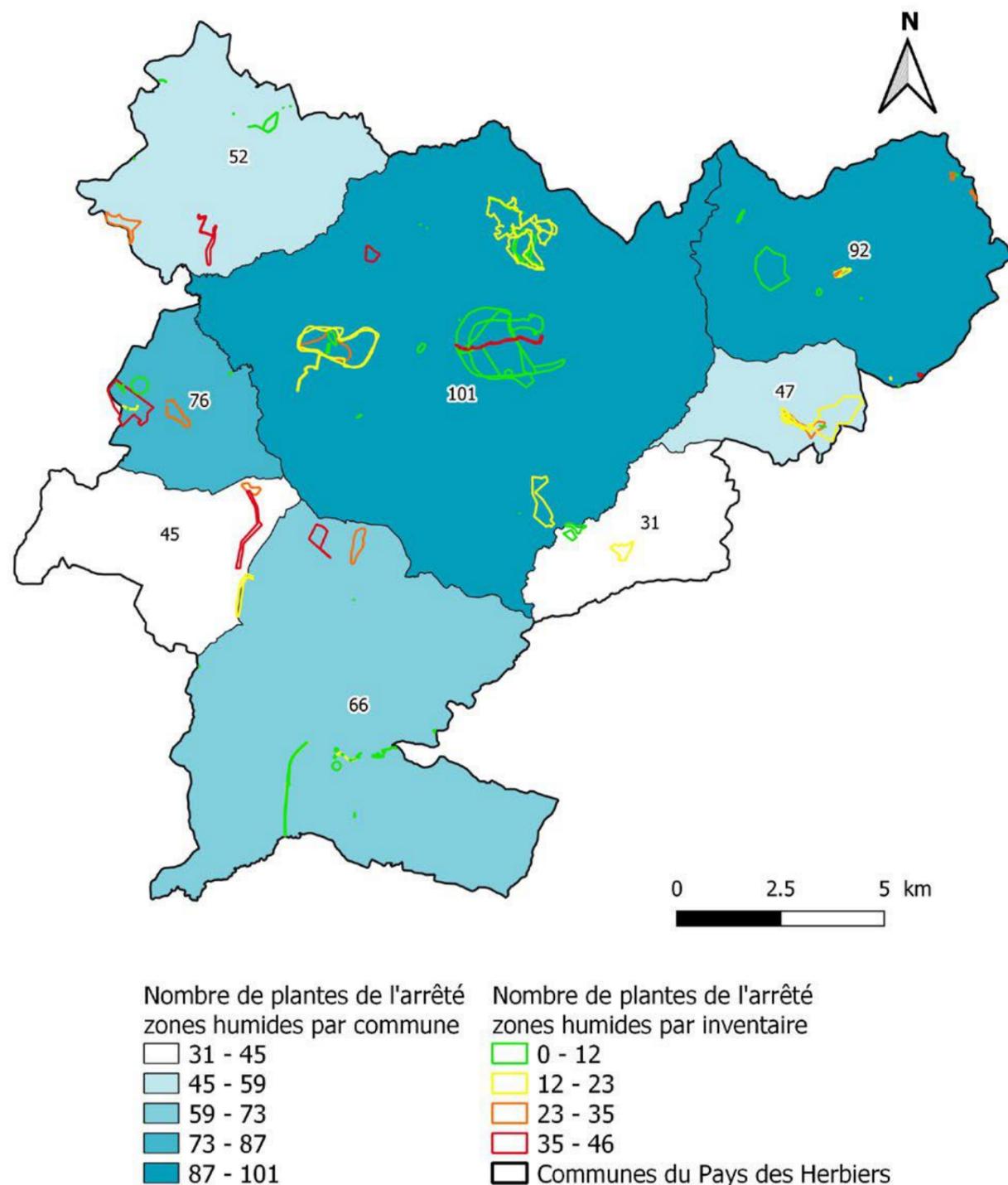
Linaigrette à feuilles étroites (© L. Ruellan, CBNB)



Trèfle d'eau (© R. Ragot, CBNB)

*Les plantes oligotrophes se développent dans des milieux pauvres en éléments nutritifs assimilables.

Les plantes de l'arrêté zones humides sur le Pays des Herbiers



Les plantes de l'arrêté zones humides

(par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

Les espèces de l'arrêté zones humides permettent d'identifier, de délimiter et de caractériser des zones humides. Les inventaires contenant un grand nombre d'espèces caractéristiques des zones humides ont toutes les chances d'abriter une zone humide. Plus ce nombre est grand, plus la potentialité de présence d'une zone humide est importante.

Le décompte du nombre d'espèces indicatrices par commune ne constitue qu'une appréciation des potentialités de présence dans la mesure où il convient de vérifier que ces espèces se concentrent bien dans des sites répondant aux caractéristiques de l'arrêté ministériel. L'échelle de l'inventaire est par conséquent beaucoup plus pertinente.

A l'échelle de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, les zones humides sont potentielles sur l'ensemble du territoire.

L'essentiel

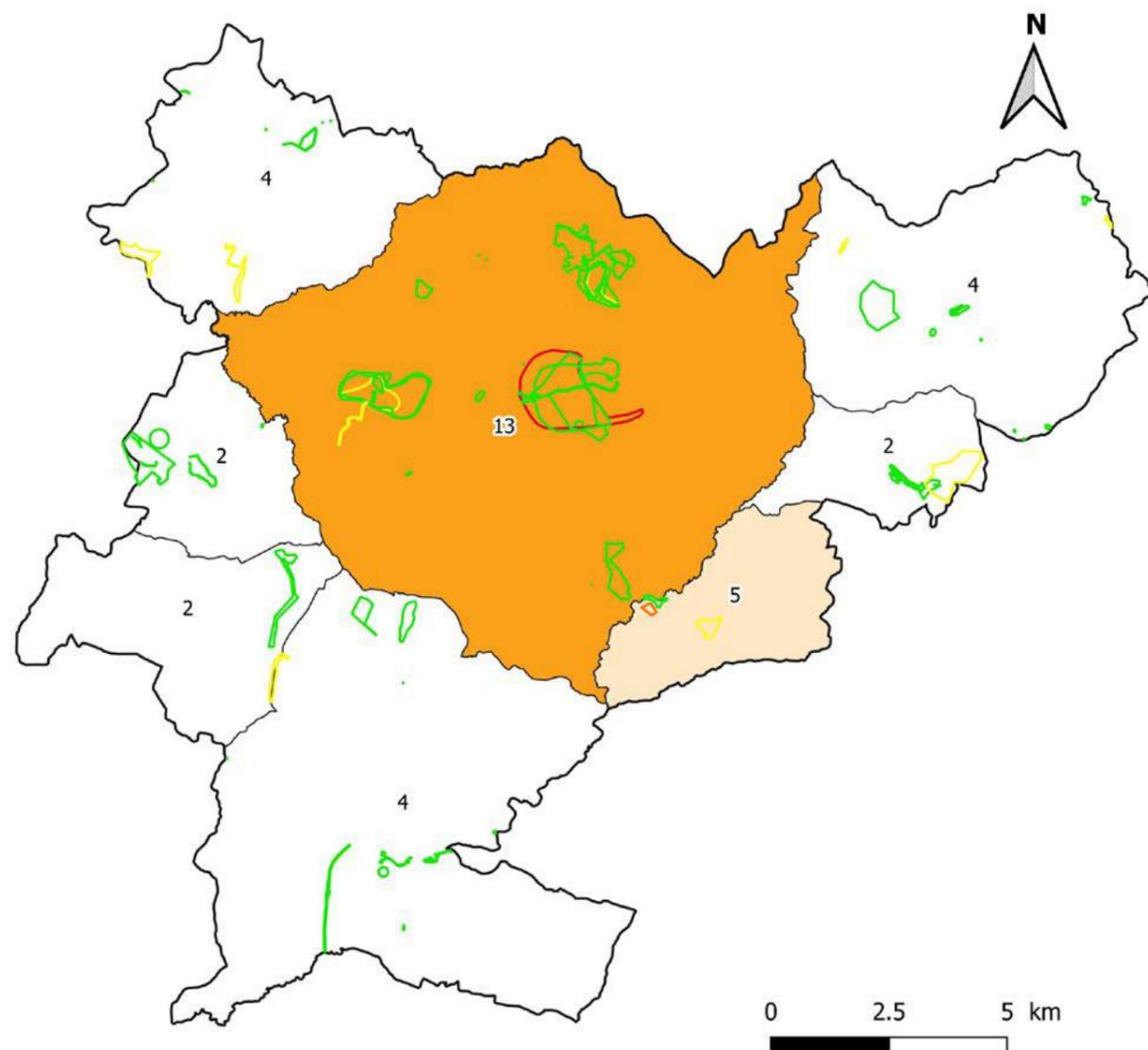
159 espèces de l'arrêté zones humides

Le nombre de plantes indicatrices de zones humides, par commune

Commune	Nombre de plantes de l'arrêté zones humides
Beaupaire	52
Les Epesses	92
Les Herbiers	101
Mesnard-la-Barotière	76
Mouchamps	66
Saint-Mars-la-Réorthe	47
Saint-Paul-en-Pareds	31
Vendrennes	45
Pays des Herbiers	159

Les plantes indicatrices de zones humides sont inscrites à l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, soit 801 espèces selon Lacroix et Le Bail (2009). Les espèces aquatiques n'en font pas partie.

Les plantes messicoles sur le Pays des Herbiers



Nombre de plantes messicoles par commune

- 2 - 4
- 4 - 6
- 6 - 9
- 9 - 11
- 11 - 13

Nombre de plantes messicoles par inventaire

- 0 - 2
- 2 - 3
- 3 - 5
- 5 - 6

□ Communes du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CBNB 2019

Les plantes messicoles*

(par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

Cette carte évalue la richesse de chaque commune et de chaque inventaire en plantes messicoles. Sont prises en compte les plantes inscrites sur la liste des 116 plantes messicoles en Pays de la Loire (Mesnage, 2015).

Les zones de cultures du territoire de la communauté de communes du Pays des Herbiers ont peu fait l'objet d'inventaires botaniques. Des inventaires complémentaires seraient à réaliser notamment dans des parcelles cultivées en agriculture biologique.

L'essentiel

20 plantes messicoles relevées dans 64 inventaires

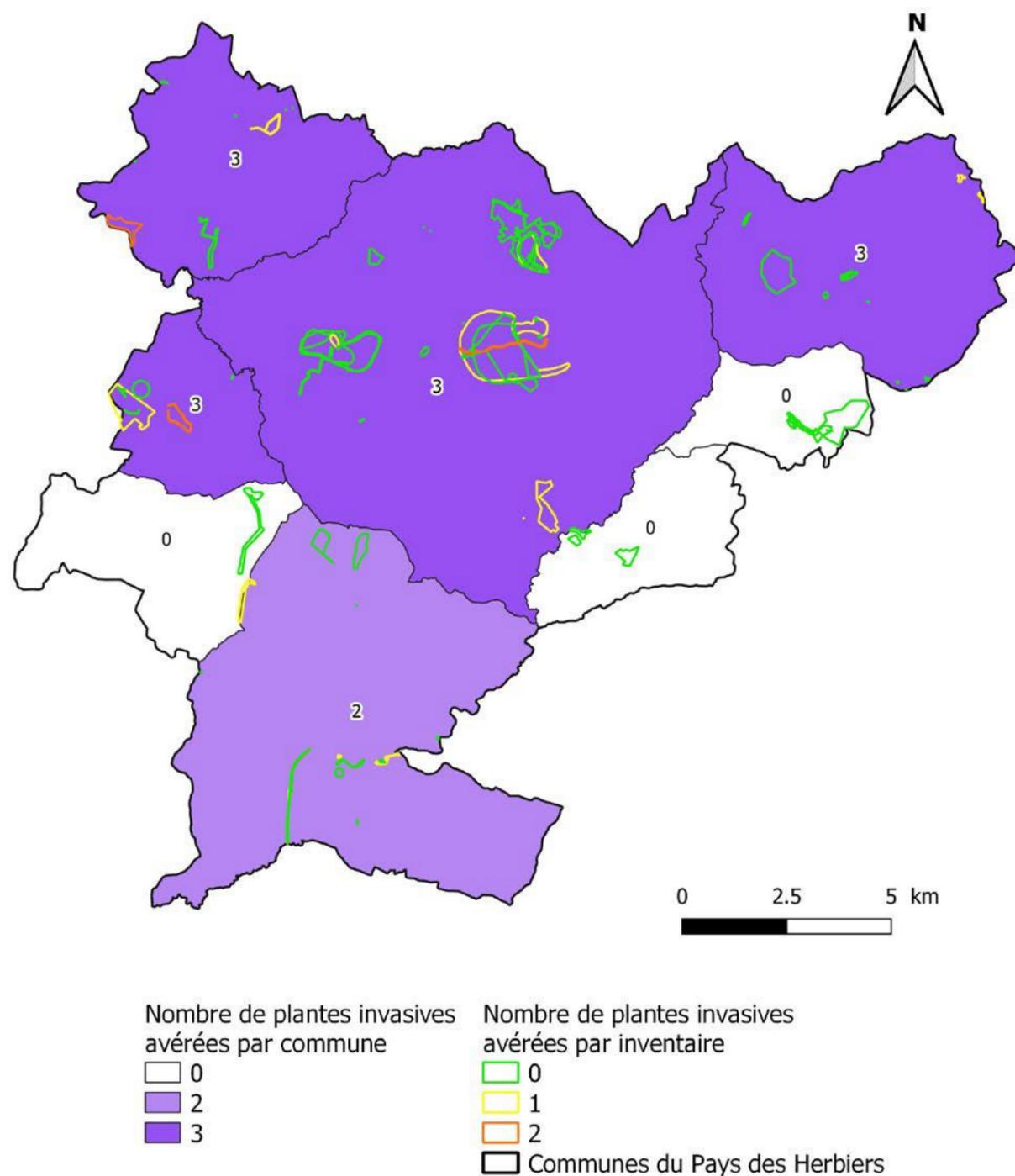
Le nombre de plantes messicoles, par commune

Commune	Nombre de plantes messicoles
Beaurepaire	4
Les Epesses	4
Les Herbiers	13
Mesnard-la-Barotière	2
Mouchamps	4
Saint-Mars-la-Réorthe	2
Saint-Paul-en-Pareds	5
Vendrennes	2
Pays des Herbiers	20

**Une plante messicole est une plante sauvage et spontanée, le plus souvent annuelle, qui pousse préférentiellement dans les cultures d'hiver (colza, céréales), dont elle suit le cycle de développement, sans y avoir été semée (ex : Bleuet, Coquelicot, ...).*

Ces plantes ont subi d'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agro-système : elles hébergent ou nourrissent certains pollinisateurs ou auxiliaires des cultures.

Les plantes invasives avérées sur le Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / CBNB 2019

Les plantes invasives avérées

(par le Conservatoire Botanique National de Brest - CBNB)

On été retenues ici uniquement les plantes invasives avérées, dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles on identifie le risque de développer à l'avenir un caractère envahissant n'ont pas été retenues (Dortel & Geslin, 2016).

La Communauté de communes du Pays des Herbiers semble peu impactée par les espèces végétales exotiques envahissantes. Seulement 5 espèces ont été recensées parmi lesquelles la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui est le plus fréquent (14 inventaires sur 26 présentant au moins une espèce invasive avérée).

L'essentiel

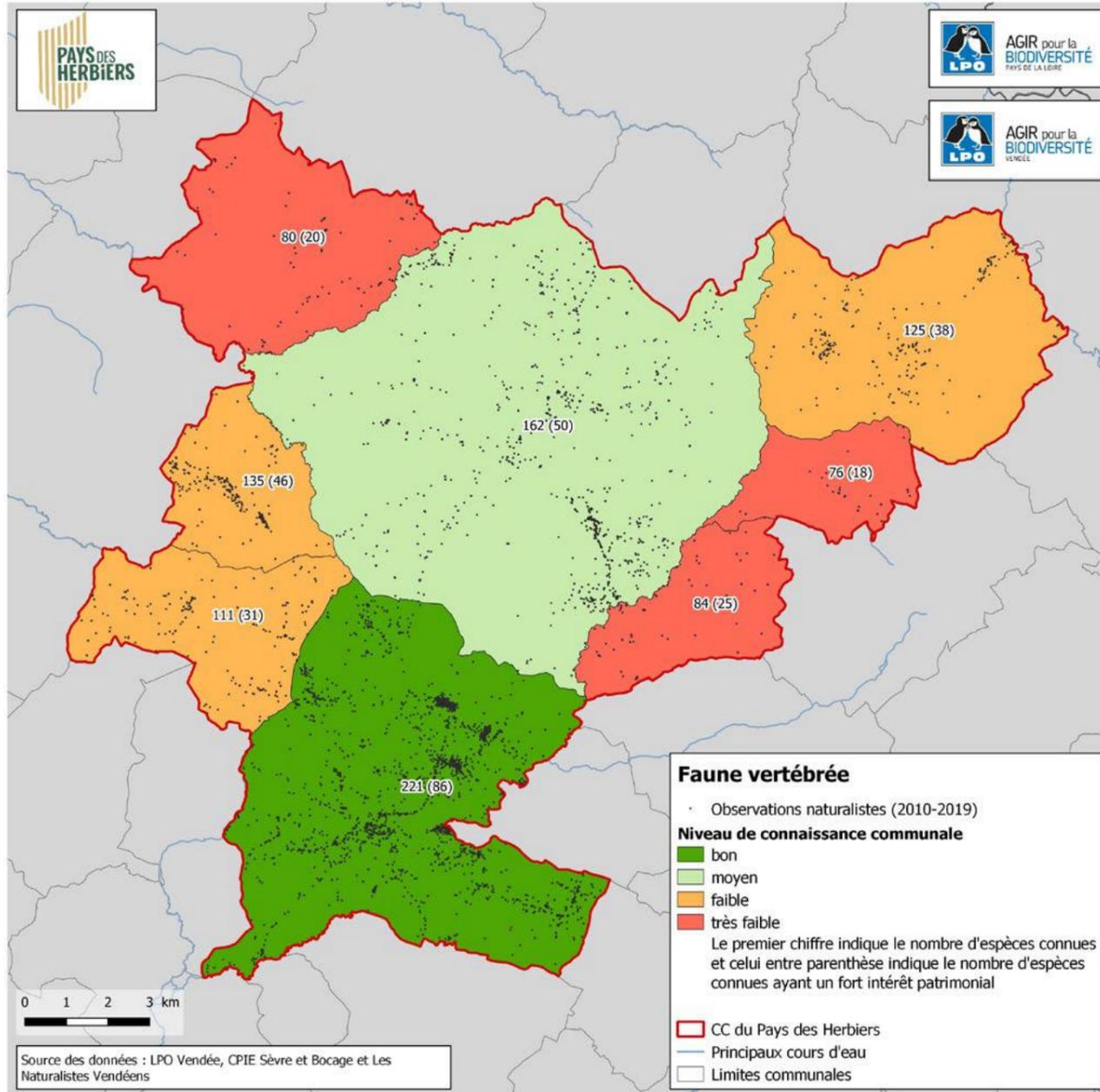
5 plantes invasives avérées relevées sur 26 inventaires

Le nombre de plantes invasives avérées, par commune

Commune	Nombre de plantes invasives avérées
Beaurepaire	3
Les Epesses	3
Les Herbiers	3
Mesnard-la-Barotière	3
Mouchamps	2
Saint-Mars-la-Réorthe	0
Saint-Paul-en-Pareds	0
Vendrennes	0
Pays des Herbiers	5

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

L'état des connaissances de la faune vertebrée depuis 2010 sur le Pays des Herbiers



L'état de la connaissance de la faune vertebrée

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

La période considérée pour cette analyse est 2010-2019, ce qui représente 26 569 données issues de 3 bases de données :

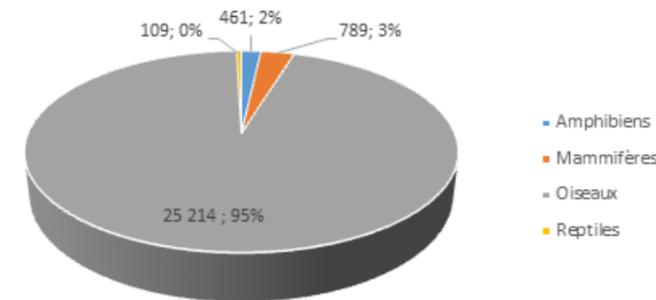
- 26 456 données de Faune-Vendée, gérée par la LPO Vendée
- 67 données de Kollect, gérée par l'URCPIE (CPIE Sèvre et Bocage)
- 46 données issue de la base de données des Naturalistes Vendéens

La majorité des observations effectuées sur ce territoire concerne l'avifaune et permet donc une meilleure connaissance des enjeux de conservation de ce groupe taxinomique. La localisation des observations traduit une connaissance disparate sur le territoire avec quelques sites plus fréquentés par les naturalistes et mieux connus. Enfin, la répartition des données est hétérogène dans le temps, dépendante des démarches d'atlas : 2010-2012 : atlas des oiseaux nicheurs, 2017-2019 : atlas des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire.

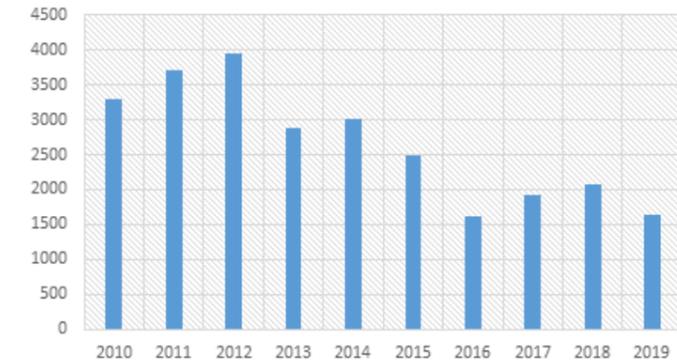
L'essentiel

26 569 observations de vertébrés réparties entre 4 groupes taxinomiques et 238 espèces

Répartition des données par groupe taxinomique



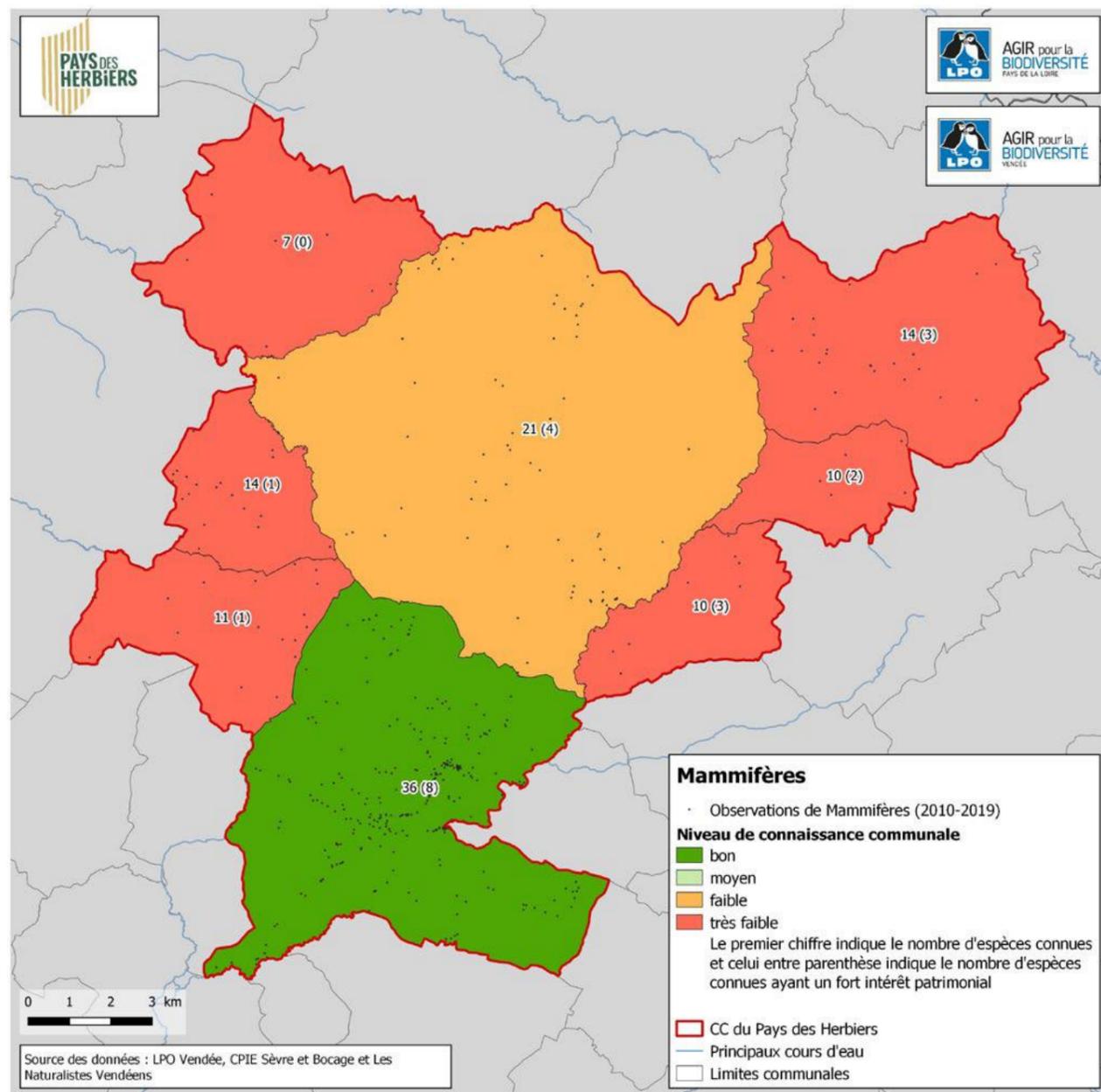
Répartition annuelle du nombre de données collectées



Le nombre d'espèces par groupe taxinomique

Groupe taxinomique	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort
Amphibiens	9	8	2
Mammifères	39	17	9
Oiseaux (dont nicheurs)	184 (62)	139 (46)	80 (17)
Reptiles	6	5	1
TOTAL	238	169	92

Les oiseaux sur le Pays des Herbiers



Les oiseaux : connaissances et enjeux

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

Mouchamps est la commune la plus prospectée par les ornithologues, avec la Forêt du parc Soubise et l'étang attenant. D'autres clusters de données apparaissent, notamment au niveau des bourgs de Mouchamps, Mesnard-la-Barotière et dans une moindre mesure les Epesses. Ces derniers correspondent à des étangs ou à des sites qui sont ou ont été en démarche de refuge LPO.

Les espèces nicheuses présentant un enjeu patrimonial fort sont de trois types :

- les espèces liées au bocage, principalement des passereaux (Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Bruant jaune par exemple) et un rapace nocturne emblématique : la Chevêche d'Athéna ;
- les espèces liées aux étangs anciens comme les Fuligules milouin et morillon ;
- les espèces de milieux ouverts comme l'Alouette des champs et le Busard cendré. La présence de ces espèces traduit une ouverture importante de la maille bocagère avec l'apparition de grandes parcelles et l'augmentation de la céréaliculture. La présence de ces espèces en période de reproduction et avec des comportements reproducteurs ne nous renseigne pas sur le succès de reproduction.

Une dernière catégorie pourrait être faite avec le Moineau friquet, cette espèce est en très forte régression et utilise les anfractuosités dans les vieux murs pour nicher.

L'essentiel

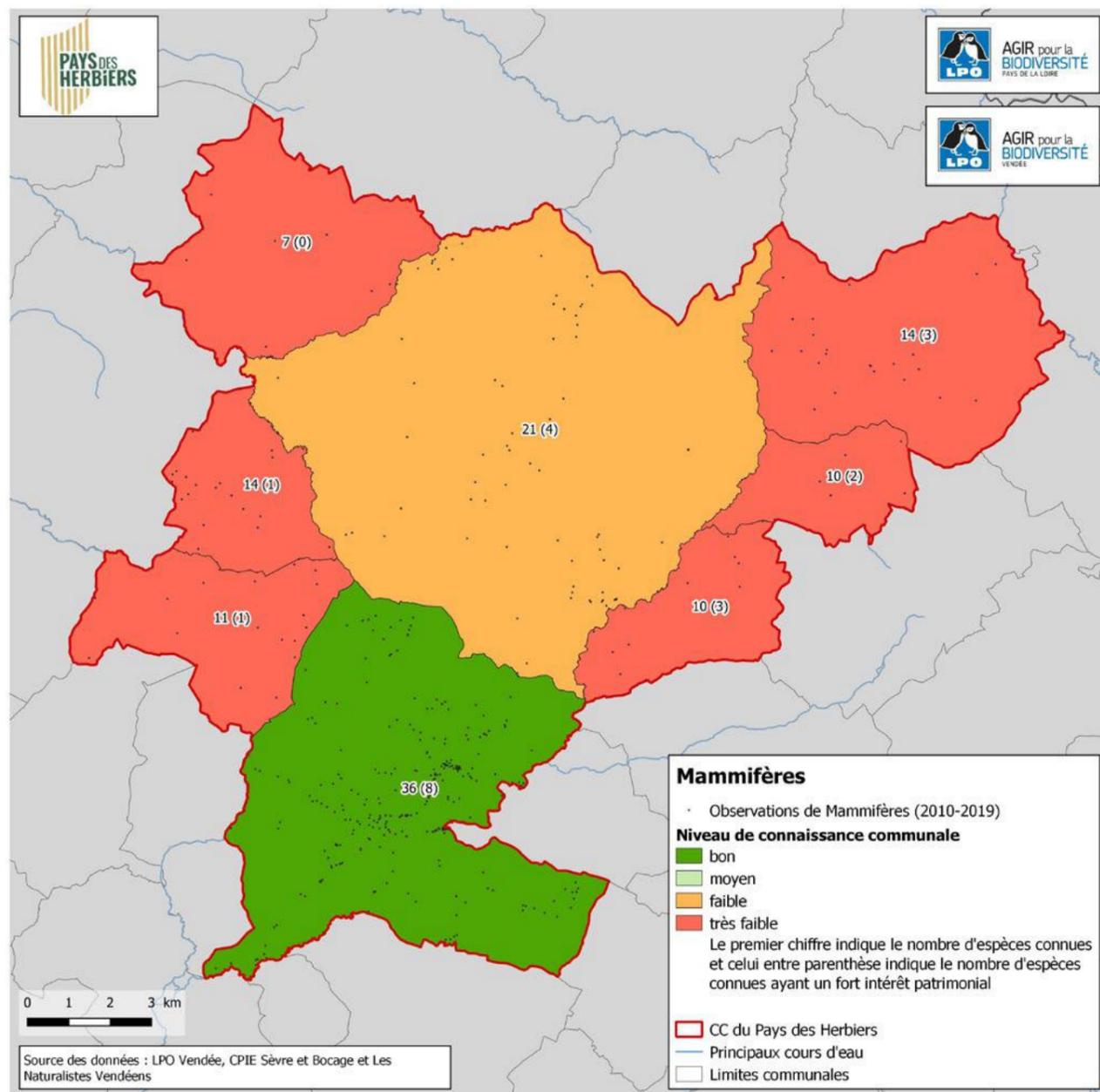
Depuis 2010 : 25 214 observations d'oiseaux, réparties entre 184 espèces

Le nombre de données et d'espèces d'oiseaux par commune.

Les valeurs entre parenthèses concernent uniquement les données d'oiseaux nicheurs.

Commune	Nombre de données (oiseaux nicheurs)	Nombre d'espèces connues (oiseaux nicheurs)	Niveau de connaissance	Nombre d'espèces connues à fort enjeu patrimonial
Beaurepaire	331 (62)	72 (32)	Très faible	20
Les Epesses	1 603 (294)	99 (55)	Faible	33
Les Herbiers	5 682 (751)	129 (80)	Moyen	44
Mesnard-la-Barotière	1 816 (120)	116 (50)	Faible	45
Mouchamps	14 898 (2290)	173 (87)	Bon	75
Saint-Mars-la-Réorthe	156 (53)	58 (38)	Très faible	13
Saint-Paul-en-Pareds	240 (19)	71 (16)	Très faible	21
Vendrennes	484 (63)	91 (34)	Très faible	28

Les mammifères sur le Pays des Herbiers



Les mammifères : connaissances et enjeux

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

Comme pour les oiseaux, seule la commune de Mouchamps est relativement bien connue. La connaissance des micro-mammifères et des chiroptères, notamment, est lacunaire.

Parmi les espèces présentant des enjeux de conservation, nous pouvons citer :

- la Loutre d'Europe : bien présente en Vendée et sur le Pays des Herbiers, son avenir n'est plus problématique. Les populations vendéennes (dont le haut-bocage), participent à la recolonisation de l'espèce dans les départements limitrophes ;
- le Putois : de nombreux témoignages au niveau national laissent à penser que ce mustélide, considéré comme commun, est en voie de raréfaction. Inféodé aux zones humides et aux cours d'eau, l'ouest de la France apparaît comme un bastion de l'espèce (Loire atlantique et Vendée) ;
- le Lapin de garenne : il peut paraître étonnant de trouver ici cette espèce mais le Lapin, du fait de la maladie et de la dégradation des habitats, est devenu assez rare.

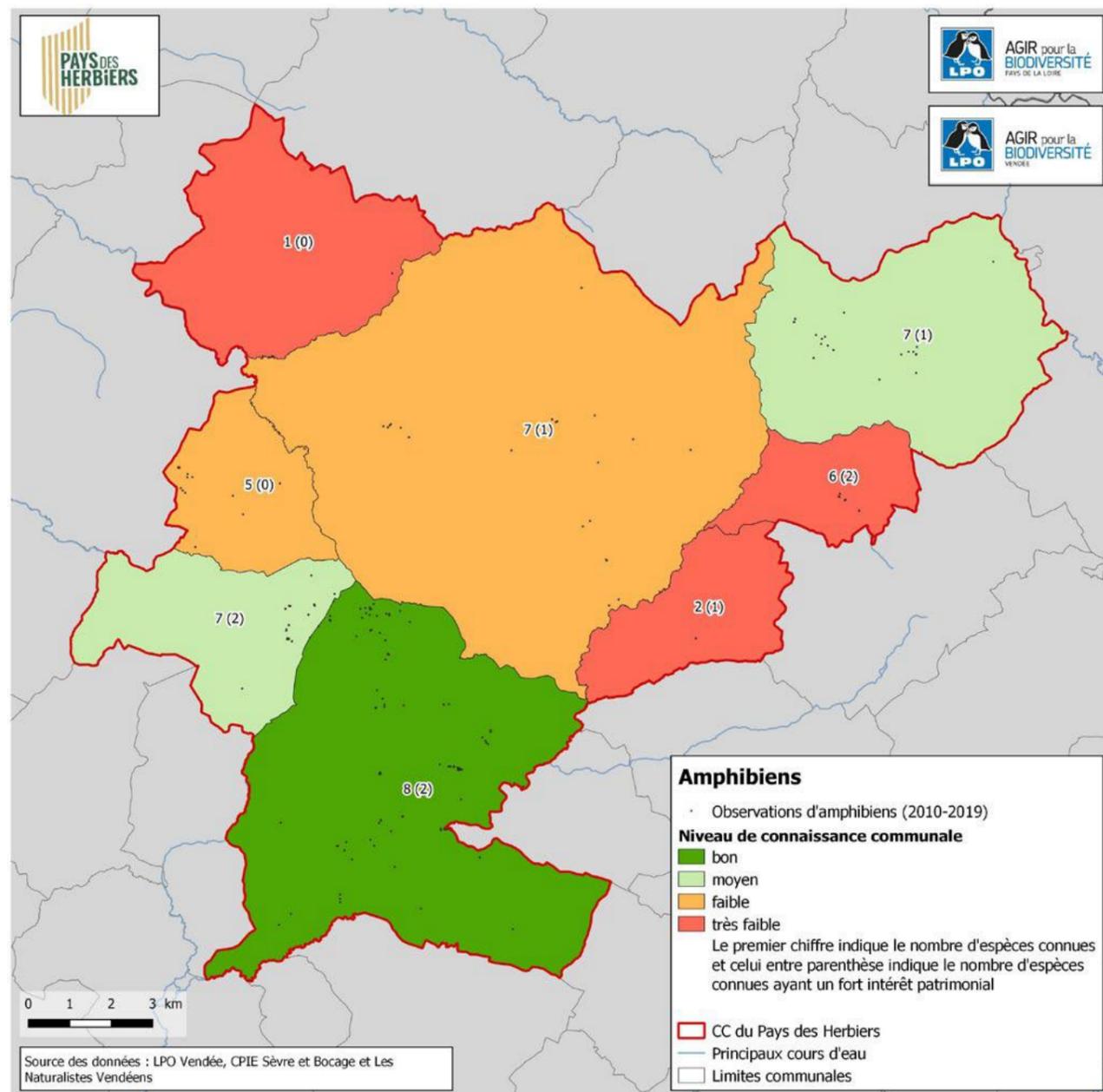
L'essentiel

Depuis 2010 : 789 observations de mammifères, réparties entre 39 espèces

Le nombre de données et d'espèces de mammifères par commune.

Commune	Nombre de données	Nombre d'espèces connues	Niveau de connaissance	Nombre d'espèces connues à fort enjeu patrimonial
Beaufou	9	7	Très faible	0
Les Epesses	47	14	Très faible	3
Les Herbiers	139	21	Faible	4
Mesnard-la-Barotière	30	14	Très faible	1
Mouchamps	518	36	Bon	8
Saint-Mars-la-Réorthe	12	10	Très faible	2
Saint-Paul-en-Pareds	13	10	Très faible	3
Vendrennes	21	11	Très faible	1

Les amphibiens sur le Pays des Herbiers



Les amphibiens : connaissances et enjeux

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

Comparativement, le niveau de connaissance des amphibiens est meilleur que pour les mammifères, les démarches d'atlas portées par les associations naturalistes et de sciences participatives comme un « Dragon dans mon jardin » sont efficaces en ce sens.

La spécificité de la communauté de commune du Pays des Herbiers est d'accueillir des populations de Grenouille rousse assez isolées des autres populations vendéennes (Parc Soubise encore une fois). Cette espèce n'est pas rare au niveau national mais atteint en Vendée les limites de son aire de répartition. La Grenouille rousse utilise les prairies humides de tête de bassin versant et les boisements humides pour se reproduire : cela en fait une bonne espèce parapluie pour ces milieux menacés.

Le Triton marbré, autre espèce à enjeu, est plus largement réparti sur le territoire de la communauté de commune. Il atteint aussi les limites nord de son aire de répartition et le département du Maine-et-Loire n'accueille pas de population aussi denses qu'en Vendée. La densité du réseau de mares et le maillage bocager sont des éléments importants pour cette espèce.

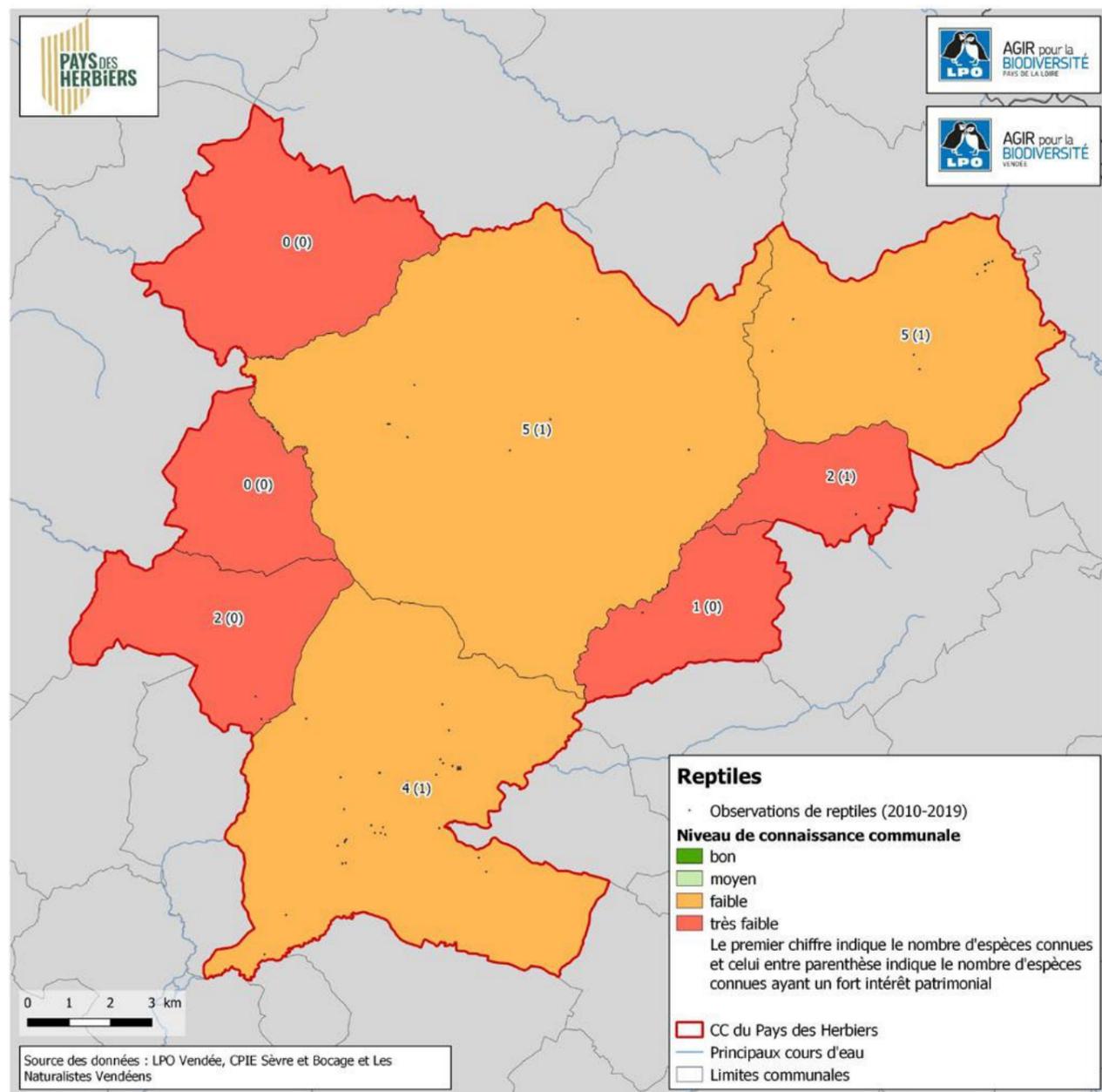
L'essentiel

Depuis 2010 : 461 observations d'amphibiens, réparties entre 9 espèces

Le nombre de données et d'espèces d'amphibiens par commune.

Commune	Nombre de données	Nombre d'espèces connues	Niveau de connaissance	Nombre d'espèces connues à fort enjeu patrimonial
Beaufou	1	1	Très faible	0
Les Epesses	52	7	Moyen	1
Les Herbiers	33	7	Faible	1
Mesnard-la-Barotière	18	5	Faible	0
Mouchamps	288	8	Bon	2
Saint-Mars-la-Réorthe	15	6	Très faible	2
Saint-Paul-en-Pareds	2	2	Très faible	1
Vendrennes	52	7	Moyen	2

Les reptiles sur le Pays des Herbiers



Les reptiles : connaissances et enjeux

(Par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée – LPO)

Le niveau de connaissance pour les reptiles est très faible. Ce groupe est à la fois difficile à prospecter et peu de naturalistes locaux s'y intéressent spécifiquement. Beaucoup de données sont des observations de mortalité routière.

Seule la Vipère aspic présente un enjeu, elle n'est connue que par 4 observations ! Il est évident que cette rareté ne traduit pas l'état des populations.

Lors des précédents atlas, une population de Coronelle lisse était connue aux Bois Verts (Les Herbiers) mais n'a pas été retrouvée.

Les reptiles sont très dépendants du type de végétation en pied de haies : le passage de prairie en culture et l'absence de bande enherbée sont très préjudiciables.

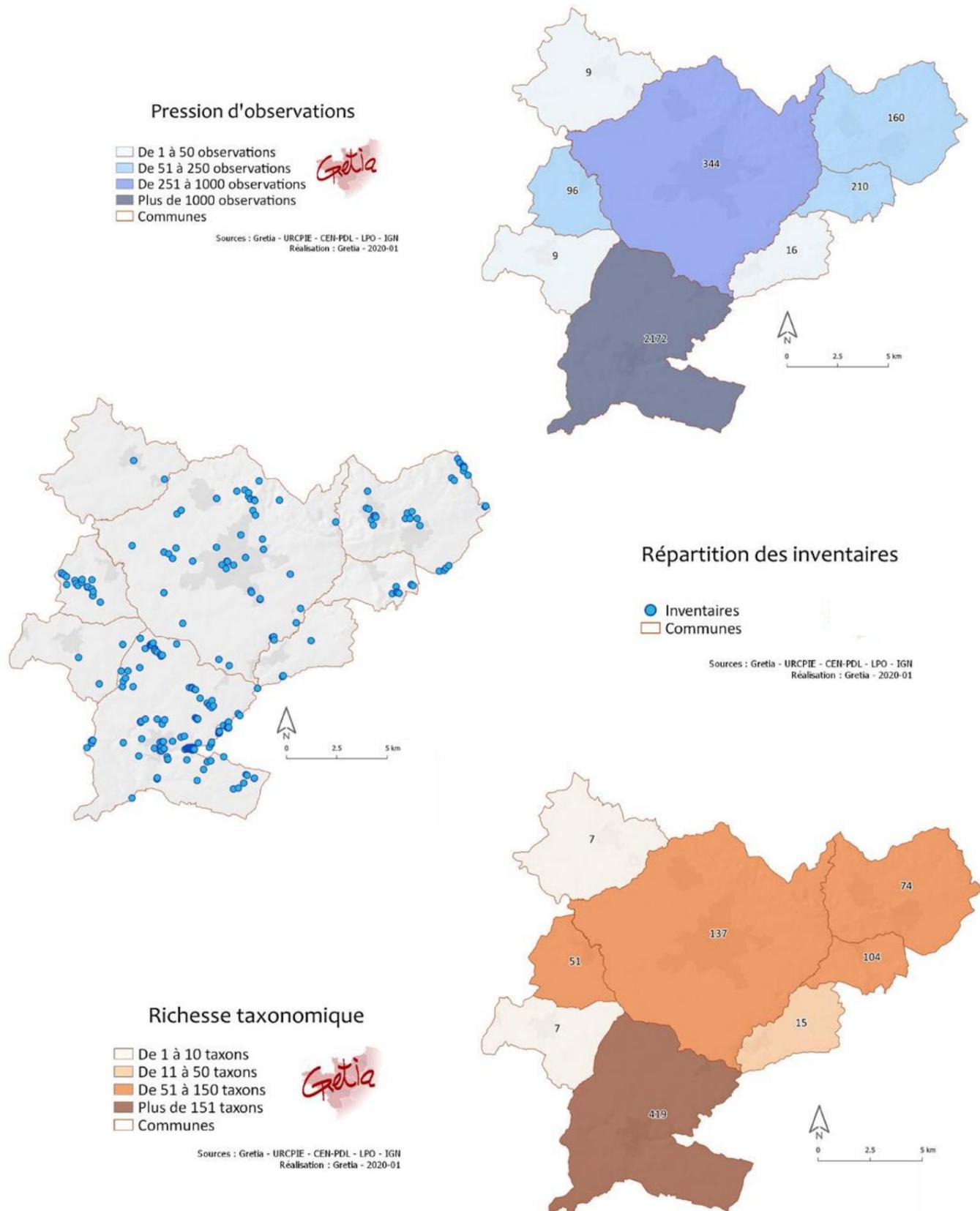
L'essentiel

Depuis 2010 : 109 observations de reptiles, réparties entre 6 espèces

Le nombre de données et d'espèces de reptiles par commune.

Commune	Nombre de données	Nombre d'espèces connues	Niveau de connaissance	Nombre d'espèces connues à fort enjeu patrimonial
Beaurepaire	0	0	Très faible	0
Les Epresses	22	5	Faible	1
Les Herbiers	17	5	Faible	1
Mesnard-la-Barotière	0	0	Très faible	0
Mouchamps	64	4	Faible	1
Saint-Mars-la-Réorthe	2	2	Très faible	1
Saint-Paul-en-Pareds	1	1	Très faible	0
Vendrennes	3	2	Très faible	0

L'état des connaissances de la faune invertébrée sur le Pays des Herbiers



L'état de la connaissance de la faune invertébrée

(Par le Groupe d'ETude des Invertébrés Armoricaains – GRETIA)

Un total de 3 016 données d'invertébrés continentaux a été mobilisé sur le territoire de la CC du Pays des Herbiers, dont 2 878 sont publiques ou à diffusion libre.

Les données sont très inégalement réparties sur le territoire même si elles concernent l'ensemble des communes. La commune de Mouchamps concentre à elle seule 72% de l'ensemble des données, les autres ayant fait l'objet d'une pression d'inventaire faible à très faible.

Les inventaires ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. Sur la commune de Mesnard la Barotière, par exemple, ils se concentrent sur l'étang de la Tricherie et le Bois du Défend ; pour Saint-Mars-la-Réorthe, sur le Bois des Jarries. Sur la commune de Mouchamps, les données sont mieux dispersées même s'il existe des secteurs de quelques centaines d'hectares qui en sont encore totalement dépourvues, comme dans la pointe sud-ouest du territoire.

Le lot de données recueillies concerne 536 taxons différents (en très grande majorité au rang d'espèce). Là encore, on observe que la richesse inventoriée dans chaque commune est inégale. Cela semble avant tout lié aux différences de pression d'inventaires. Néanmoins, de réelles différences de richesse, liées aux spécificités environnementales des différents territoires communaux, peuvent exister mais, le cas échéant, elles n'apparaissent pas à la seule lueur de ces indicateurs globaux.

L'essentiel

3 016 données d'invertébrés, réparties entre 536 taxons différents

En définitive, ce territoire assez vallonné est malheureusement très mal prospecté et suivi au regard de ses potentialités même si l'on doit reconnaître que toutes les connaissances existantes en matières d'invertébrés n'ont sans doute pas été mobilisées dans la présente analyse. Seule la forêt de Soubise et le Bois des Jarries semblent être mieux suivies. De nombreux milieux mériteraient pourtant de l'être, qu'il s'agisse des fonds de vallées et des étangs ou des ensembles de bocages et de bois.

La biodiversité la plus remarquable semble relever de deux cortèges : celui lié aux zones humides (prairies de fonds de vallons, habitats tourbeux, bords d'étangs...) et celui relatif aux boisements et aux linéaires de haies. Dans le contexte local, ces deux cortèges se côtoient intimement, d'autant qu'en certains secteurs, la topographie mouvementée et la prégnance de l'eau ont été les garants du maintien d'une trame bocagère dense. On remarquera néanmoins que les secteurs de coteau les plus marqués sont malheureusement aussi parmi ceux qui sont les moins bien connus sur le plan des invertébrés (secteur des sources du Petit Lay, par exemple).

Le détail des connaissances acquises

(Par le GROUPE d'ETUDE des Invertébrés Armoricaains – GREZIA)

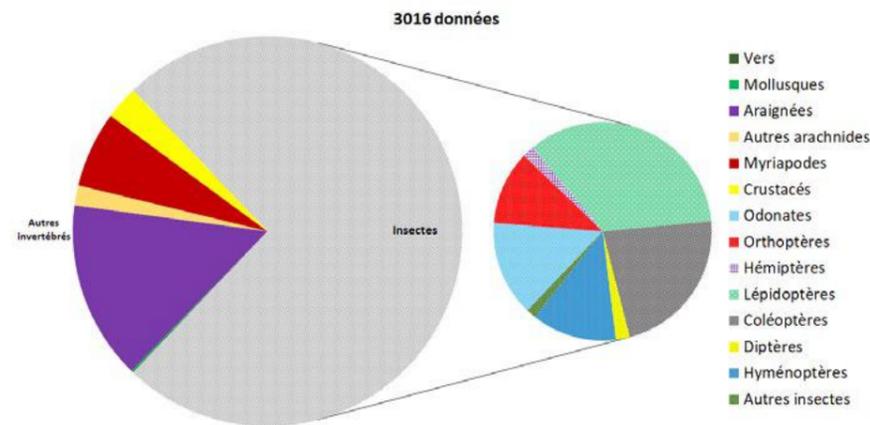


Figure 1 : représentation des différents groupes d'invertébrés

Les différents groupes d'invertébrés sont inégalement représentés dans ce jeu de données. La figure 1, ci-dessus, montre que les insectes représentent 74% des données, ce qui est à peu près équilibré au regard des richesses intrinsèques des différents groupes d'invertébrés. A noter néanmoins que les connaissances sur les vers et les mollusques sont quasiment inexistantes sur le territoire alors que celles qui concernent les myriapodes, groupe de diversité intrinsèque assez limitée dans la région, sont relativement bien représentées.

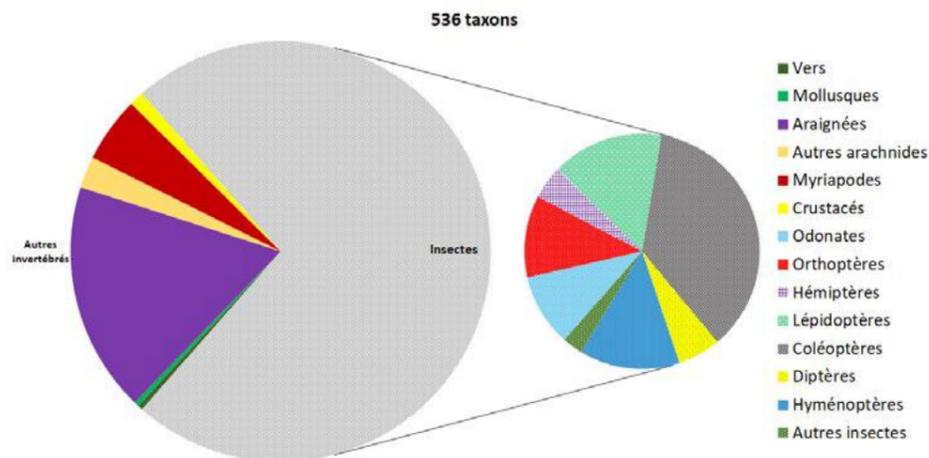


Figure 2 : représentation des différents taxons d'invertébrés

La figure 2, ci-dessus, montre que les insectes représentent 73% du nombre de taxons inventoriés et les araignées 18%, les 9% restant concernant les autres invertébrés. Dans le détail (diagramme de droite), parmi les insectes, les coléoptères arrivent en tête avec 26% des taxons pour 17% des données. Viennent ensuite les lépidoptères (ou papillons) avec 26% des données mais seulement 11% des taxons observés, puis les odonates, les orthoptères et les hyménoptères, avec 8 à 10% des données pour chaque groupe et 7 à 10% des taxons. Au regard de leur richesse intrinsèque, il est logique que les coléoptères rassemblent la plus grande diversité enregistrée. Mais les hyménoptères et plus encore les diptères, les deux autres principaux ordres d'insectes, paraissent dans cette perspective nettement sous-prospectés. A contrario, on s'approche sans doute de l'exhaustivité pour la liste des odonates (39 espèces) et celle des orthoptères (44 espèces), deux groupes d'insectes plus faciles d'accès et ordinairement plus étudiés. Bien entendu, même à leur sujet, il reste bien des secteurs et des habitats mal échantillonnés sur le territoire de la communauté de communes.

Les observations remarquables et potentialités

(Par le GROUPE d'ETUDE des Invertébrés Armoricaains – GREZIA)

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 20 espèces jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire, mais seulement 18 qui ont été vues ou revues dans les deux dernières décennies. Nous en présentons ci-dessous une sélection destinée à illustrer les différents cortèges et éléments les plus marquants.

L'opilion **Oligolophus hanseni** s'observe généralement dans les boisements de résineux peu ou pas artificialisés. C'est une espèce localisée, disséminée sur l'ensemble du Massif armoricain à l'exception de la frange littorale du sud de la Bretagne et des Pays de la Loire. A l'échelle de la région, il fait l'objet de rares observations en Anjou, en Mayenne et en Vendée, où il a été découvert en 2017 (par A. Racine) sur une unique station située à proximité du Mont des Alouettes.

Les 3 espèces d'odonates assez remarquables qui ont été observées sur le Pays des Herbiers ne sont pas des plus rares à l'échelle régionale mais représente un enjeu local. Il s'agit :

- du **Leste fiancé (Lestes sponsa)**, qui fait l'objet de quelques observations répétées sur l'étang de la Tuilerie, à Mesnard-la-Barotière, en 2012 et 2013 (par F. Le Gallo). C'est une espèce qui occupe les bords de mares et de plans d'eau, des bordures de marais, etc... et qui semble être dans une dynamique de déclin de ses populations ;
- de l'**Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)** et du **Cordulégastre annelé (Cordulegaster boltonii)**, deux libellules qui se développent généralement dans les petites rivières et ruisseaux à courant vif mais peu observées sur le territoire. L'Agrion de Mercure, en fait, n'aurait été vu et enregistré qu'en deux localités distantes de la commune des Herbiers, en 2013 (par Q. Lelièvre) et en 2015 (par L. Chaillot), laissant envisager la présence possible de noyaux de populations reproductrices sur la Grande Maine (en amont du bourg) et le Petit Lay. Concernant le Cordulégastre annelé, la seule donnée en notre possession provient d'une observation, en 2013, sur le versant du Mont des Alouettes (par M. Lagarde). Il nous semble que le réseau hydrographique du territoire communautaire présente bien d'autres petits cours d'eau à bonnes potentialités pour ces deux espèces, qui mériteraient une prospection si ce n'est systématique, du moins beaucoup plus appuyée. Rappelons que l'Agrion de Mercure est une espèce réglementairement protégée au niveau national.

En ce qui concerne les orthoptères, l'espèce la plus remarquable ici est le **Criquet des ajoncs (Chorthippus binotatus)**. Cette belle espèce est typique des landes sèches comportant des ajoncs. Elle est localisée, dans la Région, à peine plus répandue en Basse-Normandie et dans une partie de la Bretagne à l'échelle du Massif armoricain. En Vendée, elle n'est connue que de rares observations dans le haut-bocage et un seul témoignage contemporain sur le littoral. Dans la communauté de communes, l'espèce se rencontre uniquement sur le Bois des Jarries à Saint-Mars-la-Réorthe, sous la forme d'un beau noyau de population. A noter qu'en plus d'être considéré comme déterminant de ZNIEFF en Pays de la Loire, le Criquet des ajoncs fait également partie des espèces retenues pour la cohérence nationale de la Trame Verte et bleue, ce qui repose sur deux conditions : la responsabilité des Pays de la Loire à l'égard de l'espèce (en termes de représentativité de la part de la population nationale hébergée) et la pertinence des continuités écologiques pour les besoins de l'espèce.



Agrion de Mercure (© F. Herbrecht, GREZIA)



Cordulégastre annelé (© F. Herbrecht, GREZIA)



Criquet des Ajoncs (© F. Herbrecht, GREZIA)

Les deux autres orthoptères remarquables observés sur le territoire sont plus communs ou du moins mieux représentés aux échelles armoricaine ou régionale. Ce sont deux taxons liés aux prairies humides, mégaphorbiaies, roselières et autres végétations héliophytiques de bordure de plans d'eau : le **Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) et le **Criquet tricolore** (*Paracrinema tricolor bisignata*). Le premier est bien répandu dans le haut-bocage. Sur le territoire, il a notamment été observé en bordure des étangs de l'Aujardière (Les Epesses, par C. Paré) et de la Tricherie (Mesnard-la-Barotière, par Y. Barrier). Le Criquet tricolore est quant à lui bien plus localisé dans le contexte géographique et paysager mais plus fréquent dans les grands marais littoraux. Sur le territoire communautaire, nous n'en avons recueilli qu'une seule donnée, relative à son observation sur l'étang de la Tricherie en 2012 (par Y. Barrier).

Trois autres espèces d'orthoptères assez intéressantes sont citées dans la ZNIEFF « Bois des Jarries, tourbières et alentours » sur la base de données des années 1990, qui seraient à réactualiser : le Sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*), le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) et le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*).

Les chrysopes sont des insectes relativement méconnus dans la région, ce qui est à mettre en relation avec leur discrétion et une relative difficulté d'identification. Les larves sont prédatrices, se nourrissant généralement de pucerons ; les adultes se nourrissent de pollen. **Pseudomallada abdominalis**, une espèce vraisemblablement sub-endémique de répartition restreinte à 4 pays d'Europe, a été très rarement observée dans le nord-ouest de la France, à notre connaissance seulement en Mayenne et en Vendée. Dans ce dernier département, en l'occurrence une seule fois, dans la forêt du Parc Soubise à Mouchamps, en 2017 (par F. Herbrecht). Les spécificités écologiques ou biologiques de ce taxon ne sont pas connues.

Parmi la soixantaine d'espèces de papillons concernées par les données recueillies, une seule mérite une attention particulière.

Le Miroir (*Heteropterus morpheus*) est un petit papillon inféodé aux landes et prairies sylvatiques à Molinie. Répandu dans l'ouest de la France, ses populations tendent à devenir de plus en plus localisées, voire isolées. Il se maintient dans une partie du bocage vendéen tout en subissant un net déclin de ses populations départementales. Sur le territoire communautaire, nous avons enregistré sa présence sur la forêt du Parc Soubise où il aurait été revu, pour la dernière fois, en 2017 (par F. Herbrecht). Il est possible qu'il existe encore dans d'autres sites du territoire sans que nous ne disposions des données qui l'atteste, car plusieurs secteurs et milieux lui sont favorables, en particulier dans le Bois du Défend.

Deux autres papillons intéressants sont cités dans la ZNIEFF du Bois des Jarries mais, à notre connaissance, n'ont pas été revus depuis les années 1990 : le Grand mars changeant (*Apatura iris*) et le Cardinal (*Argynnis pandora*).



Conocéphale des roseaux (© O. Durand, CPIE LA)



Criquet tricolore (© F. Herbrecht, GRECIA)



Miroir (© F. Herbrecht, GRECIA)



Carabe « treillissé » (© B. Calamont)



Rosalie des Alpes (© F. Karas, GRECIA)



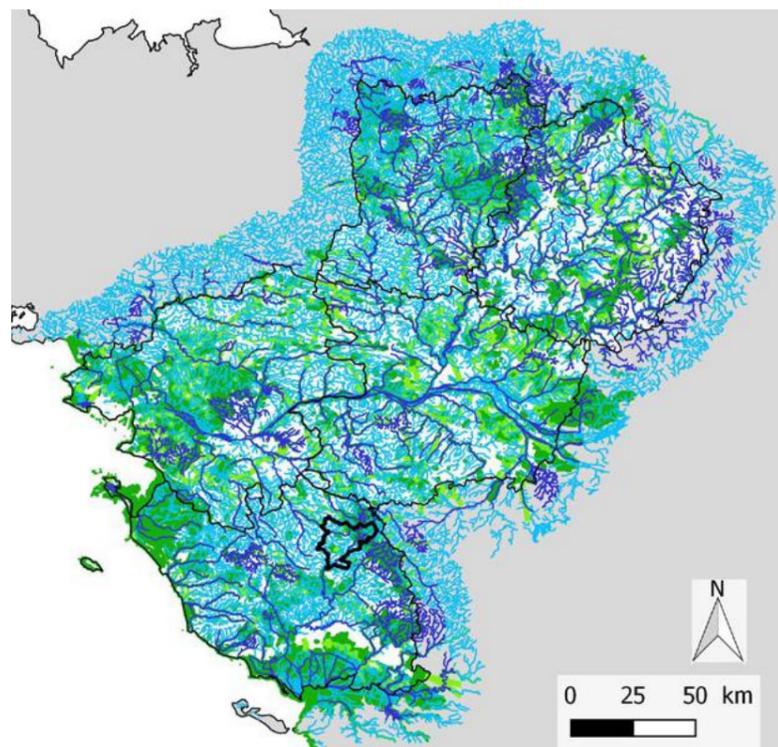
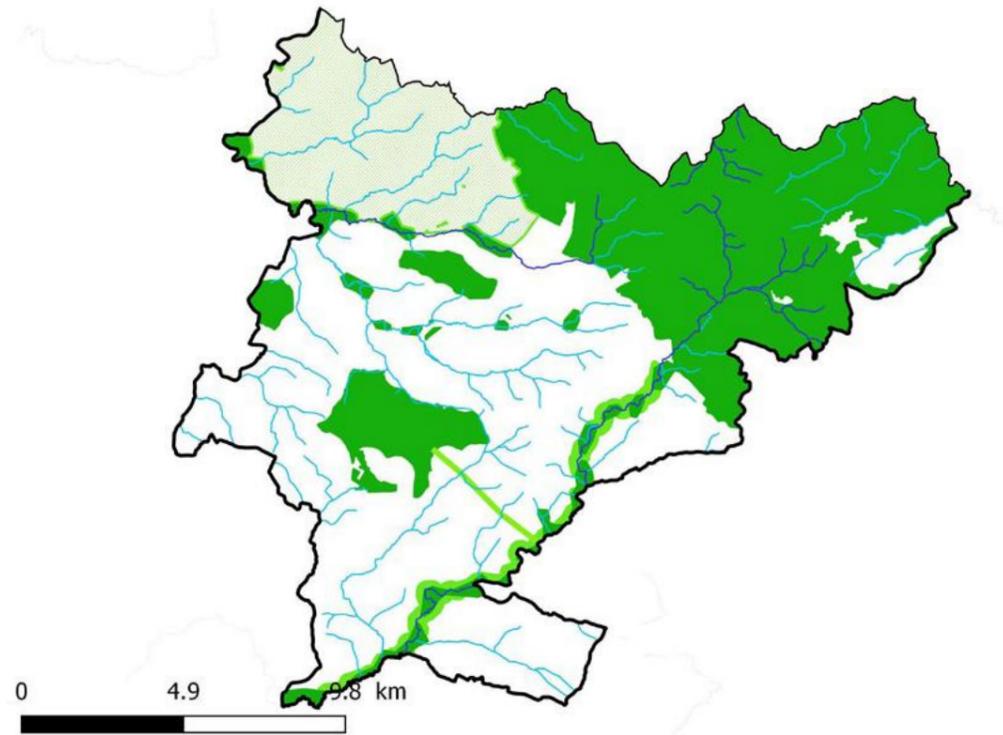
Gorytes planifrons (© J.D. Chapelin-Viscardi, LEE)

Deux coléoptères carabidés intéressants ont été observés sur le territoire : le **Carabe « treillissé »** (*Carabus cancellatus*) et le **Syntomus tronqué** (*Syntomus truncatellus*). Le premier est une espèce forestière fortement raréfiée en Vendée et, plus globalement, dans l'ouest de La France bien qu'elle reste répandue. Elle apprécie les boisements de feuillus assez humides et peu perturbés. Ses observations dans le territoire communautaire n'ont jamais été fréquentes mais l'espèce a été retrouvée à plusieurs reprises dans la forêt du Parc Soubise en 2015 et 2017 (par F. Herbrecht & G. Gonin). Elle était aussi connue des Herbiers (par G. Tiberghien, en 2005). *Syntomus truncatellus* est un carabique relativement bien observé en Bretagne mais très rarement en Pays de la Loire. Elle fréquente aussi bien les milieux côtiers (dunes...) que certains habitats ouverts ou semi-ouverts intérieurs (pâtures, clairières forestières...). En l'occurrence, elle a été observée à plusieurs reprises, en 2017, au sein de la forêt du Parc Soubise (par F. Herbrecht).

Parmi les quelques coléoptères liés au bois signalés sur le territoire communautaire, un taxon tout à fait remarquable mérite une attention particulière : la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*). Ce beau longicorne est protégé aux niveaux national et européen. Il se développe, en plaine, essentiellement aux dépens des frênes. Ses deux bastions régionaux sont sans conteste le Val de Loire et le Marais poitevin, mais on l'observe aussi ça-et-là, dans toute la moitié sud du Massif armoricain quoique pas très couramment dans le bocage vendéen. Sur le territoire du Pays des Herbiers, La Rosalie des Alpes a été observée à 3 reprises assez récemment, d'après les données recueillies, une fois aux Herbiers (par P. Poirier, en 2008), les deux autres fois à Mouchamps, dans la vallée du Petit Lay en 2017 et dans le vallon de la Guimenière en 2005 (respectivement par S. et T. You). Il est intéressant de constater que l'espèce était déjà recensée sur Mouchamps dès 1984 (par Y. Boissonnot), ce qui suggère l'existence d'une population locale durable. L'enjeu local que représente cet insecte justifierait de mener des prospections ciblées, destinées à localiser le réseau de vieux arbres habitats.

Enfin, on retiendra que la forêt de Soubise accueille également des hyménoptères tout à fait intéressants dans le contexte. Ce sont des espèces rares et localisées, en Pays de la Loire et notamment en Vendée, strictement inféodées aux écosystèmes forestiers. Citons deux espèces de pompiles, des guêpes solitaires parasitant les araignées : **Dipogon vechti** et **Priocnemis enslini**. Le premier n'est connu que de deux forêts du nord-ouest de la France, Bercé dans la Sarthe et le Parc-Soubise ! Citons aussi une autre guêpe forestière, **Gorytes planifrons**, qui chasse quant à elle les homoptères du genre Issus. En Vendée, elle n'est connue que de Mervent et de Soubise. Enfin, citons pour finir une espèce plus connue de tous, la **Fourmi rousse des bois** (*Formica rufa*), facilement détectable par ses grandes colonies matérialisées par les grands dômes qu'elle installe dans les peuplements forestiers mixtes ou résineux. Cette espèce, reconnue comme très utile par les forestiers dans les écosystèmes qu'ils exploitent, est commune aux altitudes montagnardes et collinéennes, sous climat frais à humides. On la trouve ainsi fréquemment dans certains secteurs normands ou bretons ou, pour la région, dans le nord de la Mayenne et de la Sarthe. En Vendée, par contre, elle est extrêmement localisée : la seule donnée contemporaine que nous détenons est relative à son observation, dans le Bois des Jarries, en 2017 (par A. Racine).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



- Réservoirs de biodiversité**
- Réservoirs de biodiversité
 - Cours d'eau réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques**
- Corridors cours d'eau
 - Grands corridors
 - Corridors territoires
 - Corridors vallées
- Communauté de communes
 - Départements des Pays de la Loire



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation :
© CPIE Mayenne - Bas-Maine - 2018
Source : SRCE - © DREAL 2015

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La trame verte et bleue est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la trame verte et bleue du Pays des Herbiers est indicative, il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente à l'échelle intercommunale.

La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la trame verte et bleue est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

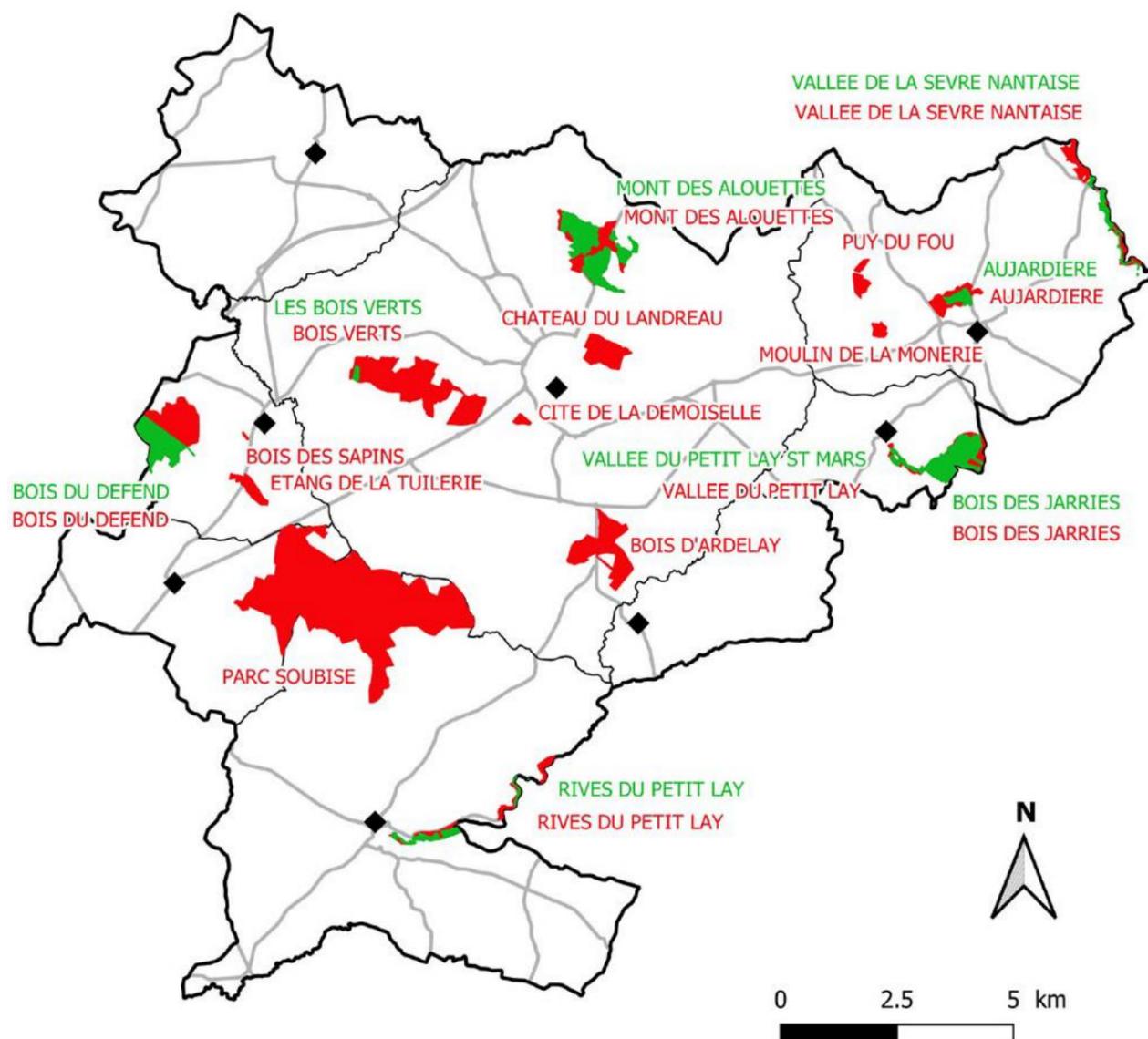
La trame verte et bleue est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

L'essentiel

Le SRCE considère 35 % du territoire intercommunal en réservoirs de biodiversité

	Superficie sur le Pays des Herbiers	% du territoire intercommunal	Superficie sur les Pays de la Loire	% du territoire régional
Réservoirs Trame verte et bleue	8 825 ha	35 %	1 004 258 ha	31 %

Les Espaces Naturels Sensibles du Pays des Herbiers



- Espace Naturel Sensible
- Zone de préemption d'ENS
- Routes principales
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2011 / CD85 - 2019

Les Espaces Naturels Sensibles

Il existe 251 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Pays des Herbiers qui recouvrent 1 % du territoire intercommunal. Ils sont répartis sur 5 communes. Les zones de préemptions ENS sont présentes sur 6 communes, le plus souvent en continuités d'ENS déjà existants. Sur le Pays des Herbiers, on en compte près de 1 458 ha, soit 5,8 % du territoire. A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 745 ha (soit 0,4 % du territoire) et les zones de préemptions d'ENS 19 902 ha (soit 2,96 % du territoire).

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
 - être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.
- Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

L'essentiel

251 ha d'ENS | 1 458 ha de zones de préemptions d'ENS

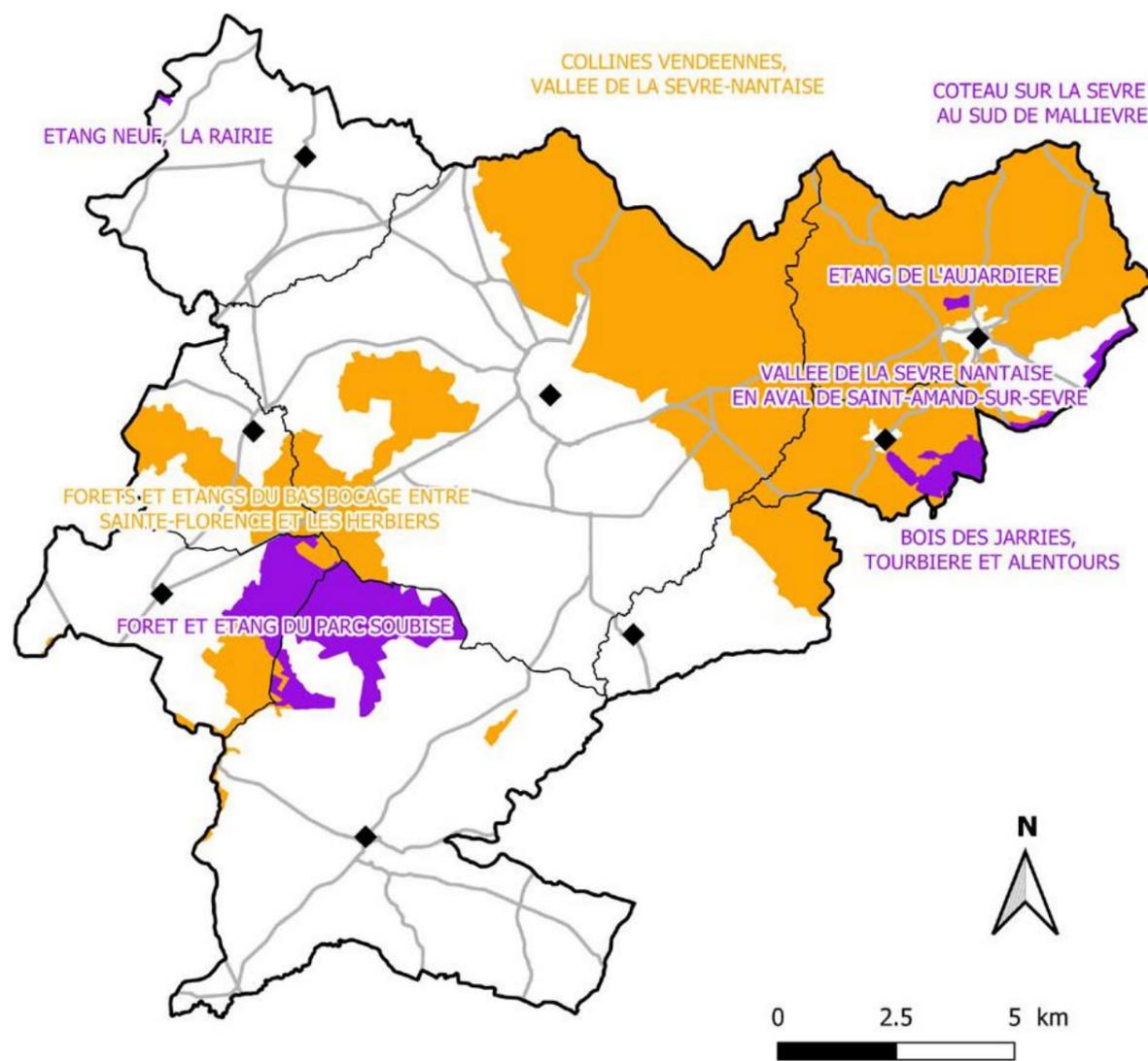
Les ENS et zones de préemptions ENS par commune, en ha et en % d'occupation.

Commune	ENS		Zones de préemption ENS	
Beaurepaire	0 ha	0%	0 ha	0%
Les Epesses	21,26 ha	0,60%	87,38 ha	2,76%
Les Herbiers	92,06 ha	1,03%	417,71 ha	4,70%
Mesnard-la-Barotière	54,23 ha	4,57%	138,59 ha	11,69%
Mouchamps	14,19 ha	0,25%	497,42 ha	9,06%
Saint-Mars-la-Réorthe	68,77 ha	7,41%	82,17 ha	8,85%
Saint-Paul-en-Pareds	0 ha	0%	0 ha	0%
Vendrennes	0 ha	0%	234,79 ha	13,68%
Pays des Herbiers	250,53 ha	1,00%	1458,09 ha	5,82%

Références législatives :
La politique des ENS s'appuie sur les Articles L. 142-1 à L.142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme.

ZONES NATURELLES REMARQUABLES

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique du Pays des Herbiers



- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Routes principales
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays des Herbiers



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2019
Sources : © DREAL - 2016 / BD TOPO - 2011

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Le Pays des Herbiers présente ainsi 6 ZNIEFF de type I (soit 968 ha et 3,9 % du territoire) et 2 ZNIEFF de type II (soit 9 010,7 ha et 35,98 % du territoire).

C'est la commune de Mouchamps qui présente la plus grande surface de ZNIEFF de type I (539 ha) et Les Herbiers qui présente la plus grande surface de ZNIEFF de type II, mais c'est Saint-Mars-la-Réorthe qui en est la plus recouverte (à 13 % pour les ZNIEFF de type I et à 97 % pour les ZNIEFF de type II).

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596,3 ha (soit 10,5 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290,6 ha (soit 39,3 % du département).

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'essentiel

968 ha de ZNIEFF de type I, sur 4 % du territoire | 9 011 ha de ZNIEFF de type II, sur 36 % du territoire

Les ZNIEFF, par commune, en ha et en % d'occupation.

Commune	ZNIEFF I		ZNIEFF II	
	ha	%	ha	%
Beaurepaire	3,8 ha	0,15%	0 ha	0%
Les Epesses	56 ha	1,77%	2 702 ha	85,61%
Les Herbiers	1,7 ha	0,01%	3 513,6 ha	39,53%
Mesnard-la-Barotière	0,8 ha	0,06%	449,9 ha	37,96%
Mouchamps	538,9 ha	9,82%	594,5 ha	10,83%
Saint-Mars-la-Réorthe	116,8 ha	12,58%	898,6 ha	96,83%
Saint-Paul-en-Pareds	0 ha	0	349,7 ha	28,45%
Vendrennes	250,1 ha	14,57%	502,4 ha	29,27%
Pays des Herbiers	968,1 ha	3,86%	9 010,7 ha	35,98%

Synthèse du Portrait de territoire

- Un territoire à la morphologie hétérogène, corrélée au relief et à son dénivelé de 212 m. Les points les plus hauts situés au nord-est sont caractéristiques de l'**unité paysagère du «Haut bocage vendéen»**.
- Une répartition équilibrée des cours d'eau, zones humides, mares et étangs, parmi lesquels la vallée du Petit Lay identifiée comme cours d'eau **Réservoir biologique** et **corridor écologique à enjeux**.
- Un linéaire de haies qui a fortement diminué depuis 1950, sur un territoire rural occupé à plus de 70 % par l'agriculture. Bien que la **trame bocagère soit encore relativement dense**, surtout dans le nord et est, elle reste **à conforter dans de nombreuses localités**.
- Une connaissance de la flore et de la faune **inégalement faible**.
- Mouchamps présente toutefois un bon niveau de connaissance de sa faune vertébrée et le Pays des Herbiers abrite encore des milieux singuliers et des populations **d'espèces protégées et/ou patrimoniales associées**.
- **Aucun espace naturel protégé** mais de nombreux pris en comptes dans les périmètres des ENS et des ZNIEFF, tels que les principaux massifs forestiers.



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE